

**Séance du lundi 1 février 2016**

Date de Convocation : mardi 26 janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

**N° 2016.02.25 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu des délibérations n°9 du 24 Avril 2014 et n°29 du 23 Juin 2014**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Françoise COMTE à Elisabeth PASUT

**Secrétaire de séance :** Charline LIOTIER

**Rapporteur :** Jean-François DEBAT

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Il est rappelé que par délibérations des 24 Avril, 23 Juin 2014 et 21 Décembre 2015, le Maire a été autorisé, pour la durée du mandat du Conseil Municipal et par délégation de ce dernier, à accomplir un certain nombre d'actes de gestion courants définis aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et a en déléguer l'accomplissement aux Adjointes.

**Motivation et opportunité de la décision**

C'est ainsi que l'assemblée est invitée à entériner les actes de gestion ci-après accomplis par le Maire et les Adjointes dûment habilités par ce dernier par arrêté de délégation, pour la période du 16 Octobre 2015 au 15 Janvier 2016 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être examinés lors de la séance précédente.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les délibérations n°9 du 24 Avril 2014, n°29 du 23 Juin 2014 et les arrêtés de délégation pris par Monsieur le Maire.

**PREND ACTE** des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 16 octobre 2015 au 15 Janvier 2016 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

### **CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS**

- ✧ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL AFOZIC pour une parade lumineuse + final qui a eu lieu le 12 Décembre 2015 au Centre Ville pour un montant de 9 300 € TTC.
- ✧ Convention avec l'Association « Couleur Gospel » pour un concert qui a eu lieu le 13 Décembre 2015 sur la place de la Mairie pour un montant de 1 855 € TTC.
- ✧ Contrat de location avec les Attelages de la Dombes pour les calèches, les 13, 16 et 20 Décembre 2015 à Bourg-Bresse pour un montant de 1 290 € TTC.
- ✧ Convention d'encadrement de l'animation « Luge » avec le Golf Moderne et Tourisme du 11 Décembre 2015 au 3 Janvier 2016 pour un montant de 9 120 € TTC.
- ✧ Convention avec la Ludothèque pour 4 séances autour du jeu dans les locaux de l'Espace petite enfance pour un montant de 246 € TTC.
- ✧ Contrat de cession avec la SmartFr pour l'organisation d'un spectacle à la MJC le 18 Décembre 2015 pour un montant de 749,05 € TTC.
- ✧ Convention avec Mme Mireille BRESSOT-CALLON pour l'organisation d'ateliers de 5 séances dans les locaux de l'Espace petite enfance Lazare Carnot pour un montant de 250 € TTC.
- ✧ Convention avec Mme Catherine OLINET KOUIDER HACENE pour l'organisation d'ateliers psychomotricité de 6 séances dans les locaux de l'Espace petite enfance de la Reyssouze pour un montant de 600 € TTC.
- ✧ Convention avec Mme Mireille BRESSOT-CALLON pour l'organisation d'ateliers de 7 séances dans les locaux de l'Espace petite enfance de la Reyssouze pour un montant de 350 € TTC.
- ✧ Acte d'engagement avec Madame Isabelle BERGOEND pour une rencontre avec les lecteurs du réseau de lecture publique le samedi 3 Octobre 2015 à la Médiathèque Vailland pour un montant de 225,95 € TTC.
- ✧ Animation « les Festivités d'hiver » du 19 et 20 Décembre 2015 avec M TRANCHANT Yannick pour un montant de 300 €.

### **TARIFS**

#### **SERVICE DES AINES ET PERSONNES HANDICAPEES – Décision n°255**

- ✧ Suite au séjour de printemps à Agde, du 7 au 13 avril 2015 des photos ont été prises et le prix de la photo est fixé à 0,40 €

#### **EXTENSION DE L'USAGE DE LA SALLE MUNICIPALE D'OBSEQUES**

et du champ d'application des tarifs afférents :

- pour les usagers du service public du cimetière, ainsi que pour tout défunt burgien ou famille burgienne : 70 € TTC/utilisation
- autres situations : 120 € TTC/utilisation

## **RESTAURATION SCOLAIRE ET UNIVERISITAIRE – Décision du 1er Septembre 2015**

le prix des repas a été fixé comme suit :

	<b><u>Plein tarif :</u></b>	<b><u>Tarifs réduits</u></b>				<b><u>Tarif passagers</u></b>
Année scolaire 2015/2016	3,56 €	0,57 €	1,16 €	1,71 €	2,25 €	6,51 €

l'ensemble des plafonds de ressources sont fixés suivant le tableau en annexe 1 ci-après  
le prix de tous les produits de la cafétéria détaillés en annexe 2 ci-après

Il a été décidé pour le Restaurant universitaire

- ▲ d'appliquer pour les étudiants le tarif défini et augmenté annuellement par le CROUS
- ▲ d'appliquer le tarif passagers aux enseignants, personnels administratifs, ou occasionnels,

Il est précisé que seuls les élèves domiciliés à Bourg-en-Bresse peuvent bénéficier, en application de la grille des plafonds de ressources, de la dégressivité des tarifs de restauration scolaire.

## RESTAURANTS SCOLAIRES – Tarifs Applicables pour l'Année Scolaire 2015/2016

A compter du 17 Août 2015

COMPOSITION FAMILIALE	GRILLE DES PLAFONDS DE RESSOURCES ET DES TARIFS CORRESPONDANTS				
	Grille 00 0,57 €	Grille 0 1,16 €	Grille 1 1,71 €	Grille 2 2,25 €	plein tarif 3,56 €
3	813	1118	1594	2155	Ressources supérieures au plafond de la Grille N° 2
4	1016	1321	1911	2329	
5	1218	1514	2231	3017	
6	1426	1731	2550	3448	
7	1632	1947	2866	3880	
8	1835	2165	3184	4315	
9	2038	2381	3591	4742	
10	2244	2597	3825	5168	
11	2450	2813	4143	5608	
12	2738	3030	4463	6035	

Centres de Loisirs de Bourg en Bresse : 3,56 €

Ces ressources mensuelles comprennent les ressources de toute nature, allocation logement exclue,

Les parents isolés comptent pour deux parts. Il est compté une part par personne.

TARIFS DEGRESSIFS ET PLEIN TARIF : - constitution d'un dossier (avec pièces justificatives)  
- cartes monétiques à retirer et chargement obligatoire de la somme de 10 € minimum

Service ACTION EDUCATIVE

Place de l'Hôtel de Ville

Horaire d'ouverture :

du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

samedi matin de 9 h à 12 h (sauf vacances scolaires)

**CAFETERIA RESTAURANT UNIVERSITAIRE  
TARIFS 2015/2016**

		Nouveaux tarifs
<b>BOISSONS CHAUDES</b>		
* Café		0,80
* Thé		0,80
* Infusion		0,80
* Chocolat		0,85
<b>BOISSONS FROIDES</b>		
* Eau minérale		0,65
* Eau gazeuse		0,95
* Coca		1,00
* Oasis		0,95
* Coca Light		0,95
<b>AUTRES</b>		
* Yaourt nature		0,45
* Yaourt fruits		0,55
* Sandwich		2,20
* Croque-Monsieur		2,10
* Tarte sucrée		0,95
* Croissant		0,95
* Pain chocolat		0,95
* Fruit		0,55
* Chips		0,40
* Formule rapide (1 sandwich + 1 supplément)	1 ticket au prix	conventionné CROUS

**TARIFS DE L'ANIMATION LUGE**

Les tarifs des tickets de luge sont fixés à :

- 0,50 € la descente
- 2 € les 5 descentes
- carnet de 100 tickets valant 30 €

## **TARIFS ET REDEVANCES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016 – Décision du 24 Décembre 2015**

Les différents tarifs et redevances à compter du 1er Janvier 2016, sauf mention contraire (pour les saisons sportives notamment, à compter du 1er Septembre 2016) sont fixés comme suit :

### **A – AUTORISATIONS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2015 pour les autorisations de voirie pour occupation du domaine public.

<b>STATIONNEMENT</b> : sur zones piétonnes, trottoirs, zones de stationnement (quelque soit la zone de tarification) Une place correspond à un véhicule dont la longueur est inférieure ou égale à 5 mètre. Tarif calculé suivant la longueur du véhicule par tranche de 5 ml.	par jour	8,60 € / place
	par semaine	30,40 € / place
	par mois	101,40 € / place
<b>DEMEMAGEMENT et EMMENAGEMENT</b> Compris la mise en place des panneaux de stationnement interdit pour réservation de l'emplacement. Limité à deux jours	Pour un jour	15,20 €
	Pour deux jours	30,40 €
<b>INCIDENCE SUR LA CIRCULATION</b>	sans fermeture de rue	10,15€ / jour
	fermeture de rue pour 1 jour	50,70 € / jour
	fermeture de rue par jour supplémentaire	30,40 € / jour
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b> : occupation temporaire du domaine public dépôt de matériel et de matériaux, baraques, coffrets, autre occupation pour travaux, bennes, échafaudages suspendus ou sur pieds, étais, contrefiches ou autres appareils d'étalement, palissades, échafaudage tubulaire et en général pour toute occupation quelconque du domaine public nécessitée par l'exécution de travaux	La première semaine	0,50 € / m <sup>2</sup> / jour
	De la 2ème semaine à la 4ème semaine	2,50 € / m <sup>2</sup> / sem (1) (2)
	de la 5ème à la 12ème semaine	1,75 € / m <sup>2</sup> / sem (1) (2)
	à partir de la 13ème semaine	1,20 € / m <sup>2</sup> / sem (1) (2)

(1) toute semaine commencée compte pour une semaine entière

(2) toute fraction de m<sup>2</sup> compte pour 1 m<sup>2</sup> dans le calcul de la redevance

Les principes et conditions fixés par la délibération n°11 du 14 novembre 2011 demeurent par ailleurs applicables.

### **B- DROITS DE PLACE LIES AUX MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES - LOCATION DU MARCHE COUVERT ET DE LA PETITE HALLE, FETES FORAINES ET FORAITS DIVERS ET FOURNITURE D'ELECTRICITE**

**Considérant** l'opportunité d'augmenter ces tarifs d'environ 5 % pour répondre à l'augmentation générale des charges,

	<b>A/c 01/01/2016</b>
<b><u>1 – Marché couvert :</u></b>	
<b>Marché alimentaire, petits producteurs :</b>	
la case 1 m x 2 m	1,00 €
abonnement annuel par marché, le ml	40,00 €
<b>Marché alimentaire, commerçants :</b>	
le m <sup>2</sup> ( longueur x largeur )	0,48 € M <sup>2</sup>
abonnement annuel par marché, le m <sup>2</sup>	18,00 € M <sup>2</sup>
<b>Banques réfrigérées (nettoyage compris) *</b>	
le ml par jour	3,25 € ml
abonnement annuel par marché, le ml	142,00 €
caution pour mise à disposition permanente par marché	60,00 €
<b><u>2 – Marché en extérieur alimentaire et non alimentaire</u></b>	
le m <sup>2</sup> ( longueur x largeur )	0,34 € M <sup>2</sup>
abonnement annuel par marché, le m <sup>2</sup>	14,00 € M <sup>2</sup>
le m <sup>2</sup> ( longueur x largeur )	0,55 € M <sup>2</sup>
pour tous les passagers	1,70 € M <sup>2</sup>
sur facturation pour les commerçants <b>dépassent 12 ml</b>	
<b>Coté petite halle</b> sur des emplacements qui présentent une configuration fermée et à l'intérieur du périmètre circonscrit par cet agencement, un droit de place : Par Véhicules,	
	5,00 €
<b><u>3 – Fourniture d'électricité par marché :</u></b>	
Elle est assortie du paiement d'un droit forfaitaire lié à l'ampérage utilisé. Ce droit se cumule avec le droit de place correspondant au métrage.	
Jusqu'à 3,5 ampères inclus	1,47 €
jusqu'à 4,5 ampères inclus	1,89 €
jusqu'à 7 ampères inclus	2,93 €
jusqu'à 13,5 ampères inclus	5,73 €
jusqu'à 16 ampères inclus	6,75 €
au-dessus de 16 ampères	8,43 €
<b><u>4 – Fourniture d'électricité par abonnement annuel :</u></b>	
Elle est assortie du paiement d'un droit forfaitaire lié à l'ampérage utilisé. Ce droit se cumule avec le droit de place correspondant au métrage.	
Jusqu'à 3,5 ampères inclus	76,38 €
jusqu'à 4,5 ampères inclus	97,62€
jusqu'à 7 ampères inclus	151,70€
jusqu'à 13,5 ampères inclus	297,12€
jusqu'à 16 ampères inclus	351,21€
au-dessus de 16 ampères	437,18 €

<b>5 – Occupation du domaine public à titre commercial</b>	
Activités diverses avec ou sans vente à caractère commercial ou publicitaire, le m <sup>2</sup> par jour	3,75 €
<b>6 - Domaine public – Animations commerciales exceptionnelles</b>	
<b>ETANT PRÉCISÉ</b> que le tarif relatif aux animations commerciales exceptionnelles sur le domaine public inclut l'espace utilisé pour les éléments accessoires de l'animation (équipements et stockages divers, véhicules, etc...)	
Animations dont l'emprise totale n'excède pas 50 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> par jour	3,75 €
Animations dont l'emprise totale se situe en 51 et 100 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> par jour	5,72 €
Animations dont l'emprise totale est supérieur à 101 m <sup>2</sup> , tarif par tranche de 100 m <sup>2</sup> et par jour	572,00 €
Toutes superficie occupée sera arrondie à la centaine de m <sup>2</sup> supérieur.	
Un tarif majoré est instauré pour l'emplacement privilégié que constitue la place de la Comédie, reposant sur les modalités de calcul ci-dessus :	
Animations dont l'emprise totale n'excède pas 50 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> par jour	5,72 €
Animations dont l'emprise totale se situe en 51 et 100 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> par jour	8,00 €
Animations dont l'emprise totale est supérieur à 101 m <sup>2</sup> , tarif par tranche de 100 m <sup>2</sup> et par jour	803,00 €
Une caution d'un montant égal au droit de place fixé en fonction des tarifs ci-dessus sera exigée. Ces tarifs ne s'appliquent pas pendant les périodes de montage et de démontage des installations.	
<b>7 - Cirques – Fêtes foraines – Manifestations diverses – fourniture d'électricité</b>	
<b>Caution</b>	
Manifestations diverses et cirques de moins de 400 m <sup>2</sup> , par jour d'ouverture	266 €
Manifestations diverses et cirques de plus de 400 m <sup>2</sup> , par jour d'ouverture	idem au droit de place
Mise à disposition d'un coffret électrique	266 €
<b>Droits de place</b>	
Cirques et manifestations de moins de 400 m <sup>2</sup> , (3) par jour d'ouverture, le m <sup>2</sup> (2)	1,00 €
Cirques et manifestations diverses de plus de 400 m <sup>2</sup> , si la totalité de la surface utilisée (4) ne dépasse pas l'emprise définie par la Municipalité, par jour d'ouverture, le forfait	600,00 €
En cas de dépassement de l'emprise définie par la Municipalité, par jour d'ouverture, le forfait global	1300,00 €
Manèges ou animations diverses (occupation à titre permanent), par m <sup>2</sup> , par mois d'occupation (1)	5,10 €
Manèges ou animations diverses (occupation temporaire), par m <sup>2</sup> et par jour d'ouverture (2)	0,72



<b>Fêtes foraines</b>	
<b>ARRHES</b>	
Arrhes % selon la zone :	1,00 €
<b>SAINT MARTIN</b>	
Manèges jusqu'à 100 m <sup>2</sup> le forfait par m <sup>2</sup> (2)	4,87 €
Attractions diverses (jeux, tirs, loteries, boutiques) de moins de 100 m <sup>2</sup> , le forfait par m <sup>2</sup>	7,12 €
De 100 à 400 m <sup>2</sup> , tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	4,23 €
Au-dessus de 400 m, tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	3,32 €
<b>SAINT MARTIN DERNIERE SEMAINE</b>	
Manèges jusqu'à 100m <sup>2</sup> le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,64 €
Attractions diverses (jeux, tirs, loteries, boutiques) de moins de 100 m <sup>2</sup> , le forfait par m <sup>2</sup>	2,36 €
De 100 à 400 m <sup>2</sup> , tous les métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,42 €
Au-dessus de 400 m; tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,10 €
<b>FETE FORAINE DES VENNES ET PETITES FETES</b>	
Manèges jusqu'à 100 m <sup>2</sup> le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,07 €
Attractions diverses (jeux, tirs, loteries, boutiques) de moins de 100 m <sup>2</sup> , le forfait par m <sup>2</sup>	1,57 €
De 100 à 400 m <sup>2</sup> , tous les métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	0,93 €
Au-dessus de 400 m; tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	0,75 €
<b>Fourniture d'électricité Saint Martin</b>	
De 0 à 10 ampères	51,35 €
De 11 à 20 ampères	102,73 €
De 21 à 30 ampères	154,10 €
De 31 à 40 ampères	205,46 €
De 41 à 50 ampères	256,82 €
De 51 à 60 ampères	308,18 €
De 61 à 70 ampères	354,35 €
De 71 à 80 ampères	404,98 €
De 81 à 90 ampères	455,59 €
De 91 à 100 ampères	506,22 €
De 101 à 110 ampères	565,00 €
De 111 à 120 ampères	616,38 €
De 121 à 130 ampères	667,74€
<b>Adopte une avance forfaitaire de 150,00 € sur règlement pouvant financer notamment les prestations dues en cas de non règlement.</b>	
<b>Logement Saint Martin</b>	
Accueil des caravanes dans le cadre du stationnement ponctuel sur le domaine public pour certains évènements organisés avec la Ville, en particulier la fête de la Saint Martin et pour la durée nécessaire à ces évènements :	

Par caravane jusqu'à 6m50 avec branchement électrique	115,00 €
Par caravane supérieur à 6m50 avec branchement électrique	230,00 €
<b>L'évolution de cette tarification sera alignée sur celle du camping municipal.</b>	
<b><u>8 - Location du marché couvert ( Bâtiment pouvant accueillir 1600 places )</u></b>	
<b>BATIMENT NU</b>	
Entrées payantes	
organismes bourgiens	635,00 €
organismes non bourgiens	1058,00 €
Entrées gratuites	
organismes bourgiens	382,00 €
organismes non bourgiens	635,00 €
<b>Caution</b>	
Entrées payantes	
organismes bourgiens	635,00 €
organismes non bourgiens	1058,00 €
Entrées gratuites	
organismes bourgiens	382,00 €
organismes non bourgiens	635,00 €
<b>Caution</b> pour la clé du bâtiment :	56,00 €
<b><u>Mise à disposition d'une alvéole</u></b>	
organismes bourgiens	26,45 €
organismes non bourgiens	47,16 €
<b>Caution</b>	
organismes bourgiens	496,00 €
organismes non bourgiens	828,30 €
<b><u>PETITE HALLE – BATIMENT NU SANS AUTRE PRESTATION</u></b>	
organismes bourgiens	112,20 €
organismes non bourgiens	186,25 €
<b>Caution</b>	
organismes bourgiens	112,20 €
organismes non bourgiens	186,25 €
<b><u>9 – Divers</u></b>	
Vente de chrysanthèmes pendant les marchés exceptionnels de la Toussaint, la case par jour	54,25 €
Vente de chrysanthèmes, fleurs coupées ou artificielles devant le cimetière, le forfait 3 jours pour une case pendant la durée du marché spécial de la Toussaint	162,82 €
<b><u>10 – Exercice du commerce ambulancier sur le domaine public ou privé de la Ville</u></b>	
Centre Ville, par mois	116,38 €
Extérieur Ville, par mois	98,80 €
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans ce cas, une convention d'occupation du domaine public sera à conclure entre la Ville et l'occupant</li> <li>2. Toute fraction de ml compte pour 1 ml dans le calcul de la redevance</li> </ol>	

3. Surface du chapiteau
4. Surface nécessaire pour l'installation de l'ensemble des équipements, véhicules et engins

### **C – DROITS DE VOIRIE ANNUELS ET TAXITEURS**

<b><u>1 – Droits de voirie</u></b>	<b>A/c 0/01/2016</b>
Lampe en saillie par unité ou néon par ml	5,00 €
Enseigne ou réclames lumineuses, écussons, panonceaux, attributs divers perpendiculaires à la façade, à l'unité par an	15,00 €
Banne, tente réglementaire ou marquise, le ml par an	3,30 €
Terrasses saisonnières : par an et par m <sup>2</sup> en fonction de la zone d'implantation	
<b>zone 1</b>	forfaitaire les 10M <sup>2</sup> / 150,00 € puis > 12,00€ le m <sup>2</sup>
<b>zone 2</b>	forfaitaire les 10M <sup>2</sup> / 70 ,00 € puis > 9,00€ le m <sup>2</sup>
Terrasses fermées et permanentes toutes zones par an par m <sup>2</sup>	85,00 €
Étalages, appareillages, chevalets, tonneau, oriflamme ou tout autre support commercial, par unité et en fonction de la zone d'implantation	
zone 1	60,00 €
zone 2	28,00€
Terrasses sur stationnement toutes zones par place	735,00 €
Astreinte pour mobilier de terrasse ( par m <sup>2</sup> ) ou tout autre équipements commerciaux en infraction ( par unité )	60,00 €
<b>Toute fraction de mètre linéaire ou de mètre carré compte pour un mètre linéaire ou mètre carré dans le calcul de la redevance</b>	
<b><u>2 – Chauffeur de taxi agréés</u></b>	
Le montant du droit de numéro de place acquitté annuellement et d'avance pour chaque chauffeur de taxi agréé par la Ville s'élève à	253,83 €
<b>PREVOIT</b> en ce qui concerne les terrasses fermées et permanentes la passation de conventions pour définir les modalités d'utilisation du domaine public.	

**D - CIMETIERE COMMUNAL - CONCESSIONS TRADITIONNELLES – JARDINS DES URNES – COLUMBARIUM – JARDINS DU SOUVENIR 1981 ET 2007**

ETANT précisé que ces tarifs sont calculés de façon à permettre la répartition suivante :

- part de la ville : 2/3
- part des hospices : 2/5 du 1/3
- part du Centre Communal d'Action Sociale : 3/5 du 1/3

Concessions au Jardin des urnes

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	42,00 €	46,00 €
30 ans	103,00 €	113,00 €

Chaque concession au Jardin des urnes équivaut à un mètre carré.

Concessions traditionnelles

Étant précisé que, toute fraction de mètre carré de terrain supérieure à un demi-mètre carré, est comptée comme un mètre carré ainsi que toute fraction de mètre carré inférieure à un demi-mètre carré. Ceci exposé, les tarifs des concessions d'une superficie de 2,88 m<sup>2</sup>, doivent donc être comptés pour 3 m<sup>2</sup>, et s'établissent comme suit :

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	121,00 €	133,00 €
30 ans	308,00 €	339,00 €
50 ans	618,00 €	680,00 €

Concessions Columbarium

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	693,00 €	706,00 €
30 ans	847,00 €	864,00 €

Aussi, l'acquisition d'une case au nouveau Columbarium (1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème tranches) est de 706,00 € T.T.C. pour une durée de 15 ans et de 864,00 € T.T.C. pour une durée de 30 ans incluant le coût de la porte bouchon pour un montant de 181,00 € T.T.C. Étant précisé que cette somme de 181,00 € est intégralement encaissée et ne fait pas l'objet d'une redistribution au profit du C.C.A.S. et des hospices civils.

Les tarifs applicables à l'ancien columbarium sont de 495,00 € T.T.C. pour une durée de 15 ans et de 679,00 € T.T.C. pour une durée de 30 ans, sachant que ce modèle ancien de columbarium ne nécessite pas la pose d'une porte bouchon.

Jardins du Souvenir 1981 et 2007

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
Location de plaque pour 10 ans	245,00 €	250,00 €

Taxe d'inhumation

Taxe par inhumation de toute nature	40,00 €
-------------------------------------	---------

## **E - CIMETIERE COMMUNAL – BUDGET ET SERVICES FUNERAIRES – SERVICE EXTERIEUR**

**CONSIDERANT** qu'afin de respecter la réglementation et de parvenir à l'équilibre budgétaire du service extérieur des pompes funèbres, les délibérations des 15 décembre 1997 et 14 décembre 1998 ont arrêté un échelonnement des hausses des tarifs de fossoyage et des redevances qui y sont liées.

### **a) CONCESSIONS TRADITIONNELLES**

#### 1) Fossoyage – Inhumations en pleine terre

		Ancien tarif			Nouveau tarif			
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
<b>Adultes</b>	<b>En rang commun 1,50m</b>	180,83 €	36,17 €	217,00 €	<b>325,00 €</b>	<b>65,00 €</b>	<b>390,00 €</b>	
	<b>En concession</b>	<b>1,50m</b>	239,17 €	47,83 €	287,00 €	<b>383,33 €</b>	<b>76,67 €</b>	<b>460,00 €</b>
		<b>2,00m</b>	298,33 €	59,67 €	358,00 €	<b>433,33 €</b>	<b>86,67 €</b>	<b>520,00 €</b>
		<b>2,50m</b>	350,83 €	70,17 €	421,00 €	<b>479,17 €</b>	<b>95,83 €</b>	<b>575,00 €</b>
	<b>3,00m</b>	406,67 €	81,33 €	488,00 €	<b>537,50 €</b>	<b>107,50 €</b>	<b>645,00 €</b>	
<b>Petits enfants ou fossoyage à 0,80m</b>	<b>En rang commun</b>	75,83 €	15,17 €	91,00 €	<b>162,50 €</b>	<b>32,50 €</b>	<b>190,00 €</b>	
	<b>En concession</b>	150,00 €	30,00 €	180,00 €	<b>258,33 €</b>	<b>51,67 €</b>	<b>270,00 €</b>	

#### 2) Inhumations en caveau particulier ou ville (par cercueil) – Ouverture

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b>Adultes et grands enfants Boite à ossements +1m</b>	64,17 €	12,83 €	77,00 €	<b>68,33 €</b>	<b>13,67 €</b>	<b>82,00 €</b>
<b>Petits enfants Urnes à 0,80m</b>	55,83 €	11,17 €	67,00 €	<b>59,17 €</b>	<b>11,83 €</b>	<b>71,00</b>

#### 3) Redevances d'exhumation d'une fosse pleine terre ou d'un caveau particulier (tous frais compris) :

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b>Adultes</b>	125,00 €	25,00 €	150,00 €	<b>132,50 €</b>	<b>26,50 €</b>	<b>159,00 €</b>
<b>Petits enfants</b>	80,83 €	16,17 €	97,00 €	<b>85,83 €</b>	<b>17,17 €</b>	<b>103,00 €</b>

### **b) JARDIN DES URNES**

		Ancien tarif			Nouveau tarif		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b>Concession pleine terre</b>	<b>Redevance exhumation</b>	75,00 €	15,00 €	90,00 €	<b>79,17 €</b>	<b>15,83 €</b>	<b>95,00 €</b>
	<b>Fossoyage 0,80m</b>	120,83 €	24,17 €	145,00 €	<b>128,33 €</b>	<b>25,67 €</b>	<b>154,00 €</b>
<b>Caveau</b>	<b>Redevance exhumation</b>	58,33 €	11,67 €	70,00 €	<b>61,67 €</b>	<b>12,33 €</b>	<b>74,00 €</b>
	<b>Ouverture</b>	40,00 €	8,00 €	48,00 €	<b>42,50 €</b>	<b>8,50 €</b>	<b>51,00 €</b>

**c) COLUMBARIUM**

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Inhumation/exhumation	40,00 €	8,00 €	48,00 €	<b>42,50 €</b>	<b>8,50 €</b>	<b>51,00 €</b>

**d) TRANSLATION**

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Translation	48,33 €	9,67 €	58,00 €	<b>50,83 €</b>	<b>10,17 €</b>	<b>61,00 €</b>

**e) DEPOSITOIRE OU CAVEAU PROVISOIRE**

		Ancien tarif			Nouveau tarif		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Entrée ou sortie		64,17 €	12,83 €	77,00 €	<b>68,33 €</b>	<b>13,67 €</b>	<b>82,00 €</b>
Séjour	Jusqu'à 30 jours	42,50 €	8,50 €	51,00 €	<b>45,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>54,00 €</b>
	Jours en sus (à partir du 31e jour)	3,33 €	0,67 €	4,00 €	<b>3,33 €</b>	<b>0,67 €</b>	<b>4,00 €</b>

**f) TARIF DES HEURES DE REGIE**

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Par heure et par ouvrier	50,17 €	9,83 €	60,00 €	<b>50,00 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>60,00 €</b>

**F – FOYERS LOGEMENTS JEAN BOLLARD ET GUSTAVE MONNET**

<b>Foyer Logement Gustave Monnet (27 logements)</b>				
	24 logements de 35 m <sup>2</sup>	3 logements de 53 m <sup>2</sup>	7 garages	1 chambre d'hôte nuitée
Montant Redevance équivalent loyer 2015 (+ 0,47 % en 2015)	<b>409,97 €</b>	<b>476,45 €</b>	<b>34,06 €</b>	<b>18,78 €</b>
Augmentation maximum autorisée pour 2016 (+0,02%)	0,08 €	0,10 €	0,01 €	0,00 €
Total Redevance équivalent loyer 2016	<b>410,05 €</b>	<b>476,55 €</b>	<b>34,07 €</b>	<b>18,78 €</b>

<b>Foyer Logement Jean Bollard (14 logements)</b>			
	7 Logements de 24,75 m <sup>2</sup>	6 Logements de 30,71 m <sup>2</sup>	1 Logement de 38,21 m <sup>2</sup>
Montant Redevance équivalent loyer 2015 ( + 0,47% en 2015)	<b>299,14 €</b>	<b>371,19 €</b>	<b>461,83 €</b>
Augmentation maximum autorisée pour 2016 (+0,02%)	0,06 €	0,07 €	0,09 €
Total Redevance équivalent loyer 2016	<b>299,20 €</b>	<b>371,26 €</b>	<b>461,92 €</b>

### **Redevance d'eau**

Conformément à la délibération du 24 novembre 2003 fixant le principe d'une redevance d'eau mensuelle à chaque résident, les factures réglées par la Ville pour chaque Foyer sont réparties au prorata du nombre de logements. La redevance est ajustée au regard des factures du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 et du 1<sup>er</sup> semestre 2015 transmises par le service des eaux.

Au 01/01/2016, la redevance est calculée de la manière suivante :

**==> Foyer Logement Gustave Monnet (Vennes)- 27 logements :**

Total en euros des 2 factures : 2 376,07 €

$2\,376,07/27/12 = 7,33 \text{ € / mois}$  (7,95 € en 2015)

**==> Foyer Logement Jean Bollard (Reyssouze) – 14 logements :**

Total en euros des 2 factures : 1 299,56 €

$1\,299,56/14/12 = 7,74 \text{ € / mois}$  (13,10 € en 2015)

- pour le Foyer Logement Gustave Monnet, une redevance mensuelle de 7,33 €
- pour le Foyer Logement Jean Bollard une redevance mensuelle de 7,74 €

### **G – SALLES DES FETES, VIETTI, VOX ET MAISON DE QUARTIER DES VENNES**

**COMPTE TENU** de la suppression des tarifs dégressifs appliqués à partir du 4ème jour et du 11ème jour de location.

	Tarifs de base associations			Tarifs réduits pour associations bourgiennes			Tarifs Entreprises		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b>Salle des Fêtes</b>									
1 jour	476,17	95,24	<b>571,40</b>	340,12	68,02	<b>408,14</b>	808,84	161,77	<b>970,61</b>
<b>Salle Vietti</b>									
Réunion	56,38	11,27	<b>67,35</b>	28,13	5,63	<b>33,76</b>	73,88	14,77	<b>88,65</b>
Exposition forfait semaine	170,06	34,01	<b>204,07</b>	140,73	28,14	<b>168,87</b>	449,78	89,95	<b>539,73</b>
<b>Salle du Vox</b>									
Représentation	299,06	59,81	<b>358,88</b>	199,38	39,87	<b>239,25</b>	449,78	89,95	<b>539,73</b>
Répétition	82,09	16,42	<b>98,51</b>	82,09	16,42	<b>98,51</b>	222,23	44,45	<b>266,68</b>

	Tarifs de location de la salle de la maison de quartier des Vennes		
1 journée de 8h à 8h le lendemain	81,05	16,21	<b>97,26</b>
Mi journée ou soirée	52,71	10,54	<b>63,25</b>

Dans des cas où l'occupation de la salle est demandée pour une action représentant un intérêt général d'une particulière importance, le Maire garde le droit d'appliquer une gratuité totale.

#### **H – MISE A DISPOSITION D'ESPACE DANS LE PARC DE LOISIRS DE BOUVENT**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2015 pour le tarif de mise à disposition d'espace dans le parc de loisirs de Bouvent.

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>Mise à disposition d'espace dans le parc de loisirs de Bouvent :</b>		
- pour les associations ayant leur siège social à Bourg-en-Bresse	2 500 €	2 500 €
- pour les associations extérieures à Bourg-en-Bresse ou des entreprises	4 000 €	4 000 €

#### **I – LOCATION DE LA STRUCTURE GONFLABLE**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2015 pour la location de la structure gonflable.

<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
-----------------------	------------------------



<b>location de la structure gonflable :</b>		
- location de base (incluant la présence d'un agent municipal au montage et au démontage)	200 €	200 €
- journée supplémentaire (prévoir obligatoirement un système de gardiennage)	100 €	100 €
- forfait livraison – aller retour sur Bourg-en-Bresse	80 €	80 €
montant de la caution	800 €	800 €

## **J – LOCATION DE MATERIELS SPORTIFS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs à hauteur de 2 %, pour la prochaine saison sportive, avec mise en application au 1er septembre 2016.

	<b><u>Anciens Tarifs</u></b>	<b><u>Nouveaux Tarifs</u></b>
<b><u>Matériels sportifs :</u></b>		
Tapis ou agrès (à l'unité) :		
- A la journée	6,03 €	6,16 €
- Au week-end	9,83 €	10,03 €
- A la semaine	17,84 €	18,20 €
<b><u>Installations sportives pour des compétitions ou des manifestations</u></b>		
<b><u>Gymnases</u></b>		
Forfait à la journée	229,63 €	234,22 €
Forfait à la ½ journée (maxi 4 h)	114,76 €	117,05 €
<b><u>Terrains</u></b>		
Forfait à la journée	114,76 €	117,05 €
Forfait à la ½ journée (maxi 4 h)	60,14 €	61,34 €
<b><u>Installations sportives pour des stages</u></b>		
<b><u>Gymnases – Terrains + vestiaires</u></b>		
Forfait à la journée	48,07 €	49,03 €
Forfait à la ½ journée (maxi 4 h)	24,08 €	24,56 €
<b><u>Installations sportives pour des occupations hebdomadaires annuelles</u></b>		
<b><u>Tarifs horaires :</u></b>		
Gymnases et stade	16,32 €	16,65 €
<b><u>Clés des équipements sportifs</u></b>		
redevance pour toute clé non restituée (perdue ou conservée)	40,00 €	40,00 €
<b><u>Tarif« amende »</u></b> pour les utilisateurs des équipements sportifs municipaux, qui ne respectent pas la charte lors des créneaux qui leur sont accordés :		
	60 €	60,00 €

## **K – LOCATION DU CENTRE HIPPIQUE DES VENNES**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs de 1 % environ.

	<u>Tarifs 2015</u>	<u>Tarifs ac/</u>
<b><u>1/01/2016</u></b>		
<b>Pour une journée</b>		
Salles d'examens et de restaurant	155,05 €	156,60 €
Carrière	295,55 €	298,50 €
Carrières et salles d'examens	443,25 €	447,70 €
Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	576,45 €	582,20 €
<b>Pour une demi-journée</b>		
Salles d'examens et de restaurant	84,30 €	85,15 €
Carrière	156,10 €	157,65 €
Carrières et salles d'examens	227,90 €	230,20 €
Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	299,70 €	302,70 €

## **L – CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES – INSCRIPTIONS ET ANIMATIONS**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2015 pour les inscriptions des jeunes burgiens et des hors Bourg, pour favoriser l'attractivité du Centre de Loisirs Jeunes pendant les vacances.

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs des activités avec prestataires et pour les nuitées des mini-camps.

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>Carte d'adhérent</b>		
Cartes adhérent pour 2 mois domicilié à Bourg	15,00 €	15,00 €
Cartes adhérent pour 2 mois domicilié Hors Bourg	40,00 €	40,00 €
Carte adhérent pour 1 mois domicilié à Bourg	10,00 €	10,00 €
Carte adhérent pour 1 mois domicilié Hors Bourg	25,00 €	25,00 €
<b>Ticket sport :</b>		
Sorties exceptionnelles d'au moins une demie journée	5,00 €	5,00 €
Activités avec prestataire	2,00 €	2,00 €
Nuitées mini-camp	8,00 €	8,00 €
Coupon mensuel de bus urbain pour les jeunes habitants :		
à Bourg-en-Bresse	gratuit	gratuit
hors Bourg	15,00 €	15,00 €

La carte d'adhérent du Centre de Loisirs Jeunes sera obligatoire pour la pratique des activités l'été. Pour les petites vacances, seule la participation financière à l'activité sera demandée.

## **M – PARC DE LOISIRS DE BOUVENT – ENTREES**

CONSIDERANT l'opportunité de maintenir les tarifs 2015.

### **1- Personnes domiciliées à Bourg-en-Bresse**

#### **CARTE « BURGIENS »\*:**

Bénéficiaires : habitants de Bourg-en-Bresse, quel que soit l'âge gratuité

#### **modalités identiques pour tous les burgiens :**

\* Frais d'élaboration de la carte\*\* (forfait par personne) : 3 €

\*\* Carte délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile (factures d'eau ou d'énergie, Taxe d'Habitation...) et d'une carte d'identité / livret de famille et de photos de chaque habitant de Bourg-en-Bresse concerné.

La carte « burgiens » donne accès au parc de loisirs mais ne donne pas accès à un droit de pêche.

- Personnes handicapées domiciliées à Bourg  
titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est au moins égal à 80 % Gratuit

- Accompagnateur de la personne handicapé Gratuit

- Centres de Loisirs de Bourg-en-Bresse et  
les établissements scolaires de Bourg-en-Bresse Gratuit

### **2 - Personnes domiciliées hors Bourg**

#### **2.1 - Entrées individuelles 1/01/2016**

	<b><u>Tarifs 2015</u></b>	<b><u>Tarifs a/c</u></b>
* Entrées adultes	3,50 €	3,50 €
Abonnement 10 tickets	30,00 €	30,00 €
Entrée adulte à l'unité pour un groupe de 10 personnes minimum (tarif à l'unité)	3,00 €	3,00 €
* Entrées jeunes (jusqu'à 16 ans) Lycéens, étudiants (sur présentation carte)	1,80 €	1,80 €
Entrées jeunes (jusqu'à 16 ans), abonnement 10 tickets	15,00 €	15,00 €
Entrée jeune à l'unité pour un groupe de 10 personnes minimum	1,50 €	1,50 €

#### **2.2 - Abonnement estival**

* Adultes	44,00 €	44,00 €
* Enfants et jeunes jusqu'à 16 ans, lycéens, étudiants (sur présentation de la carte d'étudiant)	24,00€	24,00€

## **N – CARTES DE PECHE**

CONSIDERANT l'opportunité de maintenir les tarifs 2015.

	<u>Tarifs 2015</u>	<u>Tarifs a/c 1/01/2016</u>
<b>- Cartes de pêche à l'année *</b>		
- Adultes	44,45 €	44,45 €
- Enfants jusqu'à 16 ans	31,70 €	31,70 €
<b>- Cartes de pêche hors saison *</b> (de la date d'ouverture après alevinage (janvier) à la date d'ouverture accès payant (mai) et de la date de fermeture accès payant (septembre) à la date de fermeture pour alevinage (novembre))		
- Adultes	22,40 €	22,40 €
- Enfants jusqu'à 16 ans	15,95 €	15,95 €

\* Carte délivrée sur présentation d'une carte d'identité.

## **O – AERODROME**

### **1- Tarifs relevant de recettes municipales:**

#### **● Stationnement des aéronefs exploités par les usagers titulaires d'une convention**

Aéronefs	classe	Statut exploitant, caractéristiques de masse de l'aéronef (masse maximale au décollage)	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 5%	
			€ HT annuel	€ TTC annuel ( 20 % )
Avions	Classe 1	Statut associatif et privé	845,06	1014,07
	Classe 2		845,06	1014,07
	Classe 3		1125,21	1350,25
	Classe 4		1986,50	2383,80
Hélicoptères	Classe 1		845,06	1014,07
	Classe 2		1125,21	1350,25
	Classe 3		1125,21	1350,25
	Classe 4		2581,50	3097,81

Tarifs annuels payables selon modalités fixées par convention entre les usagers et la Ville de Bourg-en-Bresse

#### **● Redevance d'occupation de locaux à usage de bureaux**

locaux	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 5%	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Bureaux intégrés au hangar 3	613,00	735,60
Module 1 (nord)	1576,58	1891,90
Module 2 (sud)	1576,58	1891,90

● **Redevance d'utilisation du domaine public**

exploitant	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 5%	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Centre de vol à voile bressan (hangar)	656,00	787,20
Les ailes du Revermont (bureaux)	292,16	350,60
Hangar Renoud Lacroix	165,37	198,45

**2 - tarifs des recettes affectées au délégataire:**

**2-1 Redevances annuelles des basés de l'aérodrome**

Taxe à acquitter avant le 30 juin de l'année en cours.

Dans le cas d'un nouvel aéronef basé, le semestre en cours (1er ou 2ème) est dû:

● **Tarif A: Résident privé:**

Utilisateur privé résident 1 aéronef basé	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 3%	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil <1,2 T	116,66	140,00
Tout appareil >1,2 T ou multi-moteurs	311,25	373,50

● **Tarif B: exploitants d'aéronefs basés (associations, privés loueurs ou sociétés qui mettent au profit d'adhérents, clients ou locataires, un aéronef à disposition contre rémunération)**

Exploitant résident 1 aéronef basé	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 3%	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil <1,2 T	176,79	212,15
Tout appareil >1,2 T ou multi-moteurs	426,08	511,30

● **Tarif C: exploitants et propriétaires d'aéronefs non motorisés : (planeurs)**

Utilisateur professionnel basé. Taxes par aéronef exploité	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 3%	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil <1,2 T	70,70	84,85

● **Tarif D: exploitants basés non exploitants d'aéronefs générant un trafic lié à leurs activités (essais en vol, mouvements d'aéronefs...)**

Forfait annuel global quelque soit le nombre de mouvements et le nombre d'aéronef	A compter du 01/01/2016	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Forfait annuel	461,66	554,00

Afin de tenir compte de la participation des collectivités (Ville de Bourg-en-Bresse, Bourg-Bresse-Agglomération) aux charges de fonctionnement de l'aérodrome, il est proposé de maintenir l'abattement de 20,00 € sur les taxes d'atterrissage des basés (tarifs A,B,C) dont une taxe d'habitation est payée sur l'une des

communes de l'Agglomération.

2 - 2 Taxes d'atterrissage pour les utilisateurs extérieurs

● **Tarif E: Utilisateurs extérieurs privés:**

Taxes d'atterrissage en conditions diurnes (masse maximale au décollage)	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 3%	
	€ HT	€ TTC
Tout appareil <1,2 T	5,33	6,40
Tout appareil > 1,2 ou multi-moteurs	15,92	19,10
Supplément frais d'envoi et de gestion	7,08	8,50

● **Tarif F : Utilisateurs extérieurs abonnés:**

Abonnement forfaitaire annuel en condition diurnes valable pour 6 aéronefs maximum de chaque structure	A compter du 01/01/2016 (+10%)	
	€ HT	€ TTC
Tout appareil < 1,2 T	330,00	396,00
Tout appareil >1,2 T ou multi-moteurs	461,66	554,00

● **Tarif G : Abonnement forfaitaire annuel - Utilisation nocturne – réservé aux basés (jusqu'à la nuit aéronautique + 2 heures)**

Abonnement forfaitaire annuel à la taxe d'atterrissage en conditions nocturnes	A compter du 01/01/2016 (+3%)	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil < 1,2 T	Tout appareil Tarif unique 215,00	Tout appareil Tarif unique 258,00
Tout appareil > 1,2 T		

● **Tarif H: utilisation nocturne tous utilisateurs extérieurs sur PPR (restreint départ/arrivée)**

Taxe d'atterrissage en conditions nocturnes utilisation limitée au départ et arrivée voyage ou déroutement (15 min de PCL)	A compter du 01/01/2016 (+10%)	
	€ HT	€ TTC
Tout appareil < 1,2 T	18,33	22,00
Supplément frais d'envoi et de gestion	6,66	8,00
Tout appareil > 1,2 T	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx

● **Tarif I: exploitants aéronautiques extérieurs**

Redevance exploitant extérieur (usage commercial par un aéronef non basé)	Proposition à compter du 01/01/2016 (+3%)	
	€ HT	€ TTC
Droit de piste pour une année calendaire	883,33	1060,00
Taxe d'atterrissage parachutiste (limité 500 sauts)	4,42	5,30
Droit de piste à la journée	155,83	187,00

● **Tarif J : assistance piste tout aéronef**

Frais spécifique assistance piste	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 3%	
	€ HT	€ TTC
Levée de doute hors ouverture bureau de piste	265,00	318,00
Fermeture aérodrome / jour	424,33	509,20
Mise à disposition personnel pour interventions / heure (remorquage, accident, dépannage)	47,75	57,30
Récupération et stockage d'aéronef accidentés	Sur devis	Sur devis

● **Tarif K: stationnement (hors basés) applicable dès la 3ème heure de stationnement puis par tranche de 24 heures; toute tranche de 24 heures amorcée est dûe**

Parking aérodrome	A compter du 01/01/2016 base d'une hausse de 3%	
	€ HT	€ TTC
Tout appareil < 1,2 T	7,08	8,50
Tout appareil de 1,2 T à 2 T	10,60	12,72
Tout appareil > 2T	12,87	15,90

**P – FOURRIERE AUTOMOBILE**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2015

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	PRIX MAXIMA	TARIFS 2003	NOUVEAU X TARIFS
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	7,60 €		7,60 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	7,60 €		7,60 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	7,60 €	7,60 €	7,60 €
	Voitures particulières	7,60 €	7,60 €	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €		7,60 €
Opérations préalables	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	22,90 €		22,90 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	22,90 €		22,90 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	22,90 €	22,90 €	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €	15,20 €	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €		7,60 €
	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	274,40 €		270,00 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	213,40 €		210,00 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	122,00 €	122,00 €	122,00 €

Enlèvement	Voitures particulières	116,56 €	91,50 €	<b>115,00 €</b>
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €	45,70 €	<b>45,70 €</b>
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €		<b>45,70 €</b>
Garde journalière	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	9,20 €		<b>8,00 €</b>
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	9,20 €		<b>8,00 €</b>
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	9,20 €	9,20 €	<b>8,00 €</b>
	Voitures particulières	6,18 €	4,60 €	<b>5,00 €</b>
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €		<b>3,00 €</b>
Expertise	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	91,50 €		<b>91,50 €</b>
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	91,50 €		<b>91,50 €</b>
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	91,50 €	91,50 €	<b>91,50 €</b>
	Voitures particulières	61,00 €	61,00 €	<b>61,00 €</b>
	Autres véhicules immatriculés	30,50 €	30,50 €	<b>30,50 €</b>
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50 €		<b>30,50 €</b>

**Q - MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE – MATERIELS ROUTIERS, ENGINs de CHANTIERS, MATERIELS DIVERS ET SPECIFIQUES**

<b>1 - Matériels divers</b>	<b>Prix nets a/c 1/01/2016</b>	
Forfait de distribution et réception du matériel	<b>8,86 €</b>	8,74 €
Tables, chaises, bancs, urnes, pancartes, praticables, panneaux d'exposition type "caddies" ou "expovits", chevalets, escaliers, tribunes orateur, casiers à bulletins, l'unité, tarif journalier	<b>1,19 €</b>	1,17 €
Podium SamLight 10m <sup>2</sup>	<b>23,86 €</b>	23,53 €
Drapeaux, cocardes, l'unité, tarif journalier	<b>2,27 €</b>	2,24 €
Panneaux électoraux, isoairs, l'unité, tarif journalier	<b>3,68 €</b>	3,63 €
Chaînette plastique blanche avec potelets, les 10 m, tarif journalier	<b>2,27 €</b>	2,24 €
Palissades bois, les 10 m, tarif journalier	<b>2,27 €</b>	2,24 €
Barrières métalliques, l'unité, tarif journalier	<b>4,45 €</b>	4,39 €
Chalets, l'unité, tarif journalier	<b>220,53 €</b>	217,49 €
Cônes de signalisation, panneaux de signalisation divers, bottes de paille sous housse, séparateurs de voies, l'unité, tarif journalier	<b>3,93 €</b>	3,88 €
Tribunes démontables (transport, montage/démontage non compris) la place / jour:	<b>3,99 €</b>	3,93 €
Podium Alcor 4m <sup>2</sup>	<b>2,38 €</b>	2,35 €
Podium Alcor 120 m <sup>2</sup>	<b>71,42 €</b>	70,43 €



Podium Alcor 140 m <sup>2</sup>	<b>83,28 €</b>	82,13 €
Podium Alcor 160 m <sup>2</sup>	<b>95,21 €</b>	93,90 €
Podium Alcor 16 m <sup>2</sup>	<b>9,40 €</b>	9,27 €
Podium Alcor 24 m <sup>2</sup>	<b>14,10 €</b>	13,91 €
Podium Alcor 32 m <sup>2</sup>	<b>18,75 €</b>	18,49 €
Podium Alcor 36 m <sup>2</sup>	<b>21,10 €</b>	20,81 €
Podium Alcor 40 m <sup>2</sup>	<b>23,86 €</b>	23,53 €
Podium Alcor 48 m <sup>2</sup>	<b>28,64 €</b>	28,24 €
Podium Alcor 60 m <sup>2</sup>	<b>35,73 €</b>	35,24 €
Podium Alcor 64 m <sup>2</sup>	<b>38,07 €</b>	37,54 €
Podium Alcor 80 m <sup>2</sup>	<b>47,60 €</b>	46,94 €

Ces prix s'entendent **MATERIEL NON INSTALLE**. Au cas où les Services de la Ville assureraient l'installation, il y aurait lieu de décompter les frais de personnel et d'utilisation des véhicules complémentaires.

Podium couvert 56 m <sup>2</sup> , tarif journalier	<b>441,08 €</b>	434,99 €
Remorques barrières	<b>27,90 €</b>	27,51 €
Bancs kermesse	<b>4,76 €</b>	4,69 €

Ce prix s'entend pour la journée de manifestation, les jours de montage et de démontage n'étant pas pris en compte dans la durée de la mise à disposition.

La LIVRAISON, le MONTAGE et le DEMONTAGE de ce MATERIEL SONT EFFECTUES par les AGENTS MUNICIPAUX., sur les horaires normaux de travail. Le demandeur a, à sa charge, la surveillance du matériel pendant sa non-utilisation.

En cas d'intervention en heures supplémentaires, le coût de celles-ci sera automatiquement facturé au demandeur selon le tarif en vigueur, et s'ajoutera au coût de location du matériel.

Le périmètre d'utilisation de ce podium couvert est limité au territoire de Bourg-en-Bresse.

Pas de mise à disposition de sonorisation aux associations, exclusivement réservé aux services de la Ville, lors des discours officiels (cérémonie, vernissage).

Installation, montage et démontage du matériel salles des fêtes.

Manifestations organisées par la municipalité lors de locations aux associations, ces interventions restent à la charge des organisateurs.

**Tout matériel manquant ou détérioré devra être remplacé à l'identique, par l'association. Le nom du fournisseur sera transmis à l'association.**

**Délais de remplacement 1 mois sous peine de ce voir rayé de la liste de prêts.**

Le service manifestations ne met plus à disposition des associations des cadenas pour la fermeture des urnes et des chalets. Ces cadenas seront mis uniquement à disposition des services de la ville.

**Tout matériel manquant, ou détérioré, fera l'objet d'une facturation au coût de remplacement de ce matériel.**

## **2- Matériels routiers, engins de chantier, matériels spécifiques**

### Conditions de location:

La location du matériel commence dès son départ de l'entrepôt et s'achève à son retour à l'entrepôt.

En cas de défaut d'utilisation flagrant, les charges supportées pour la remise en état du matériel seront directement facturées au client concerné.

### Mise à disposition de véhicules:

L'unité de facturation est **L'HEURE**. Le prix de location est dû par le seul fait que l'engin est mis à disposition de l'utilisateur. Le fonctionnement effectif de l'engin n'est pas à considérer. Seules les pannes peuvent diminuer la durée de location.

La mise à disposition du véhicule entraîne la mise à disposition **OBLIGATOIRE** de son chauffeur. Il y a donc lieu d'ajouter à la facturation du véhicule la facturation de l'agent selon les bases définies ci-après.

Désignation	Unité	Prix nets 2016
Véhicule – berline fourgonnette	Heure	21,84 €
Montant forfaitaire pour l'enlèvement d'affichage sauvage auquel s'ajoutent les heures d'interventions des agents et la facturation du véhicule	Forfait	150,00 €
Fourgon C15, ou équipé d'un matériel d'hydrogommage ou haute pression, Master	Heure	30,69 €
Camion CU 3.5 T à 7 T	Heure	39,55 €
Camion CU + 7 T nu ou équipé	Heure	52,75 €
Cylindre	Heure	22,58 €
Benne – Berce	Heure	3,47 €
Engins TP :hydrocureuse combinée, machine à peinture routière, machine à effacer le marquage au sol, manitou, chariot élévateur, tracto pelle, tracteur équipé d'un giro/tracteur équipé pour l'entretien de terrains de sports	Heure	49,99 €
Motocrotte	Heure	56,78 €
Balayeuse aspiratrice - Laveuse	Heure	78,46 €
Nacelle	Heure	53,13 €
Pilonneuse	Heure	8,00 €
PATA (point à temps automatique)	Heure	164,88 €

Pour les budgets annexes, la facturation se fera sur la base du prix HT augmenté du montant de la TVA en rigueur.

### **MATERIEL SPECIFIQUE**

La facturation est binôme et porte sur **UNITE / HEURE** ou **UNITE / JOUR** ou **METRE LINEAIRE / JOUR**.

Désignation	Unité	Prix nets 2016	Prix nets 2014
Echafaudage	M / J	13,30 €	
Echelle double ou triple	U / J	24,40 €	
Compresseur - Groupe électrogène - Perforateur à béton - Carotteuse	U / H	118,08 €	

Scie à enrobés	U / H	<b>15,48 €</b>	
Tondeuse autoportée 180 cm de coupe	U/H	<b>37,54 €</b>	
Tondeuse autotractée 50 cm de coupe	U/H	<b>29,84 €</b>	
Traçeuse pour terrains de sports	U/H	<b>9,50 €</b>	
Tronçonneuse avec lamier > 50 cm	U/H	<b>27,57 €</b>	
Tronçonneuse avec lamier < 50 cm	U/H	<b>16,54 €</b>	
Col de cygne	U / J	<b>22,05 €</b>	
Guirlande électrique 15 m (40 lampes)	U / J	<b>9,76 €</b>	
Guirlande électrique 50 m (4 lampes / m)	U / J	<b>25,98 €</b>	
Guirlande électrique 100 m (3 lampes / m)	U / J	<b>37,85 €</b>	
Câble 5 x 6 et 5 x 10	M / J	<b>0,64 €</b>	
Câble 5 x 16 - 5 x 25 et 5 x 35	M / J	<b>1,17 €</b>	
Rallonges électriques <= 20 mètres	U / J	<b>6,70 €</b>	
Rallonges électriques > 20 mètres	U / J	<b>13,42 €</b>	
Blocs prises 3PC & 6 PC	U / J	<b>6,70 €</b>	
Blocs prises 4PC étanches 10 & 20 mètres	U / J	<b>13,42 €</b>	
Dérouleur électrique 25 m	U / J	<b>21,63 €</b>	
Dérouleur électrique 50 m	U / J	<b>32,45 €</b>	
Projecteur halogène 150 W	U / J	<b>10,82 €</b>	
Projecteur halogène 300 W	U / J	<b>28,12 €</b>	
Projecteur halogène 500 W	U / J	<b>33,08 €</b>	
Projecteurs halogène et quartz 1 000 W	U / J	<b>54,09 €</b>	
Projecteur IM et SPH 250 W et 400 W	U / J	<b>87,15 €</b>	
Tour lumière	U / J	<b>131,91 €</b>	
Passage de câble	U / J	<b>56,21 €</b>	
Spot "col de cygne" + transformateur	U / J	<b>10,82 €</b>	
Réglette néon double étanche (2X58W)	U / J	<b>5,62 €</b>	
Coffret dérivation / prises 16A-30mA	U / J	<b>22,06 €</b>	
Coffret trépied P.C. + T - 32 A	U / J	<b>93,78 €</b>	
Coffret trépied P.C. + T - 63 A	U / J	<b>187,51 €</b>	
Coffret forain 30 / 60 A	U / J	<b>187,51 €</b>	
Coffret forain 125 A	U / J	<b>386,05 €</b>	
Dans le cadre des manifestations nécessitant l'installation de coffrets électriques, une caution de 156.00 € sera sollicitée par utilisateur du coffret, en plus du montant de la location du matériel. Cette caution sera restituée en fin d'utilisation, au vu du bon état constaté du matériel mis à disposition.			
Corrélateur acoustique	U / J	<b>61,26 €</b>	

Ce matériel ne peut être mis à disposition que par un binôme comportant un agent d'encadrement et un agent d'exécution disposant d'une fourgonnette ou berline 6 cv.

Il y a donc lieu d'ajouter à la facturation de ce matériel la facturation des agents et du véhicule selon les tarifs définis.

Tout matériel manquant / détérioré fera l'objet d'une facturation au coût de remplacement ou de réparation de ce matériel.

## **DEGATS à la PROPRIETE COMMUNALE**

Les tarifs ci-après ne concernent pas une mise à disposition de matériels mais constituent le coût du remplacement de matériels accidentés par des tiers, faisant l'objet d'une mise en recouvrement, soit auprès du contrevenant, soit par l'intermédiaire d'un assureur.

<b>Désignation</b>	<b>Prix nets 2015</b>	<b>Prix nets 2014</b>
Panneau de signalisation de police en aluminium avec un film classe 2 rétroréfléchissant :		
• taille miniature	<b>137,84 €</b>	135,94 €
• taille petite	<b>209,62 €</b>	206,73 €
• taille normale	<b>347,46 €</b>	342,66 €
Mât en acier galvanisé diamètre 60 mm, h. 3 m, avec collier de fixation	<b>65,11 €</b>	64,21 €
Mât de jalonnement en aluminium à facettes, laqué, h 3 m, avec colliers de fixation	<b>326,50 €</b>	321,99 €
Panneau de jalonnement en aluminium à dos fermé et laqué, en forme de flèche ou de rectangle, avec un film classé 2 rétroréfléchissant :		
• longueur inférieure à 1.90 m et hauteur inférieure à 0.40 m	<b>584,61 €</b>	576,54 €
• longueur comprise entre 1.90 m et 2.50 m, hauteur comprise entre 0.40 m et 0.75 m	<b>1 433,80 €</b>	1414,00 €
• longueur supérieure à 2.50 m et hauteur supérieure à 0.75 m	<b>2 757,83 €</b>	2719,75 €
Portique pivotant à clé prisonnière à l'ouverture, longueur 4 m, ouverture à 180°	<b>4 854,02 €</b>	4 787,00 €
Barre en aluminium pour portique simple	<b>61,75 €</b>	60,90 €
Bras de portique pivotant à clé prisonnière à l'ouverture, longueur 4 m, ouverture à 180°	<b>1 764,96 €</b>	1 740,59 €
Barrière stylisée pivotante courte à clé rendue libre ponctuellement, longueur 1.50 m, ouverture à 90°	<b>4 082,13 €</b>	4 025,77 €
Borne en fonte fixe, hauteur 0.50 m	<b>148,92 €</b>	146,86 €
Borne en fonte fixe en forme de ½ sphère	<b>226,16 €</b>	223,04 €
Borne en fonte amovible, hauteur 0.50 m	<b>375,03 €</b>	369,85 €
Borne en fonte amovible en forme de boule	<b>650,81 €</b>	641,82 €
Borne escamotable en inox seule en hauteur 0,50 m	<b>518,49 €</b>	511,33 €
Borne escamotable en inox en hauteur 0,50 m + caisson	<b>4 192,40 €</b>	4 134,52 €
Borne en béton	<b>110,22 €</b>	108,70 €
Potelet fonte fixe, hauteur 1.10 m, embase décorative	<b>112,92 €</b>	111,36 €
Potelet fonte amovible, hauteur 1.10 m, embase décorative	<b>330,92 €</b>	326,35 €
Potelet acier fixe, hauteur 1.10 m	<b>40,82 €</b>	40,26 €
Potelet acier amovible, hauteur 1.10 m	<b>211,74 €</b>	208,82 €
Barrière fonte stylisée fixe, longueur 2.00 m, embase décorative	<b>426,87 €</b>	420,98 €
Barrière fonte stylisée amovible, long. 2.00 m, embase décorative	<b>865,95 €</b>	853,99 €
Barrière de carrefour, acier galvanisé, longueur 2.00 m	<b>112,92 €</b>	111,36 €
Panneau en plastique de type B 21 ou J 5	<b>143,40 €</b>	141,42 €

Balise en plastique J 11	<b>36,43 €</b>	35,93 €
Panneau "arrêt minute"	<b>290,09 €</b>	286,08 €
Mât pour panneau "arrêt minute"	<b>146,63 €</b>	144,61 €
Arceau de protection en acier	<b>131,26 €</b>	129,45 €
Lice en bois, longueur 4.00 m	<b>35,31 €</b>	34,82
Piquet bois	<b>28,68 €</b>	28,28 €
Parc à vélos en acier	<b>60,67 €</b>	59,83 €
Parc à vélos en fonte	<b>225,00 €</b>	221,89 €
Corbeille à papiers "zone standard" du type "Sineugraff"	<b>570,87 €</b>	562,99 €
Corbeille à papiers "sous périmètre" en forme de tulipe	<b>238,25 €</b>	234,96 €
Corbeille à papiers "centre historique" en forme de borne en fonte	<b>744,64 €</b>	734,36 €
Corbeille à papiers présente sur le cours de Verdun	<b>929,54 €</b>	916,71 €
Jardinière de volume inférieur à 100 litres	<b>105,92 €</b>	104,46 €
Jardinière de volume compris entre 100 et 1000 litres	<b>659,66 €</b>	650,55 €
Jardinière de volume supérieur à 1000 litres	<b>3 033,60 €</b>	2 991,72 €
Remise en état de massif floral (main d'œuvre et fourniture) - Unité : m <sup>2</sup>	<b>132,37 €</b>	130,54
Remise en état de gazon (main d'œuvre et fourniture) - Unité : m <sup>2</sup>	<b>13,25 €</b>	13,07 €

## 2 - Intervention du personnel

L'unité de facturation est l'HEURE.

Lorsque l'agent est amené à travailler en dehors des heures normales, il conviendra d'ajouter aux heures facturées au titre de la journée, les heures supplémentaires effectuées. L'unité de facturation est l'Heure. La base de facturation se réfère au coût par agent édité par la Direction des ressources humaines et calculé sur la base du réalisé c'est à dire du compte administratif de l'année écoulée.

Ce coût moyen est défini par catégorie statutaire, niveau de grade et niveau hiérarchique.

Il comprend outre le coût salarial de l'agent, les coûts annexes soit les heures supplémentaires, les coûts de formation,...

Le coût horaire de l'année N-1 est appliqué jusqu'à la publication par la DRH du coût de l'année N. Le barème est applicable à la date de facturation.

Pour les budgets annexes, la facturation se fera sur la base du prix H.T. augmenté du montant de la T.V.A. au taux en vigueur.

Un tarif préférentiel est appliqué aux Communes composant le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération, correspondant à 50 % des tarifs, lorsque ces collectivités sont elles-mêmes organisatrices de manifestations.

## **R - LOCATION DES SALLES DE RÉUNION, DE CONFÉRENCE ET D'EXPOSITION DE H2M – HÔTEL MARRON DE MEILLONNAS, DE LA CHAPELLE LANDE ET DES ATELIERS D'ART PLASTIQUES CHARLES JARRIN**

Tarifs actuels (TTC)	Tarifs HT à compter du 01/01/16	Pour information, tarifs TTC
----------------------	---------------------------------	------------------------------

### **Ateliers d'Arts plastiques à l'école Charles Jarrin (associations locales)**

Demi-journée adultes	23,62 €	19,68 €	23,62 €
Demi-journée enfants ou jeunes	11,82 €	9,85 €	11,82 €

## Chapelle des Jésuites

Location sans chauffage

Associations et particuliers burgiens	92,00 €	76,67 €	92,00 €
Associations et particuliers extérieurs	190,00 €	158,33 €	190,00 €
Utilisations commerciales	285,00 €	237,50 €	285,00 €

Pénalités en cas de perte de clés	90,00 €	75,00 €	90,00 €
Pénalités dégradation projecteur	110,00 €	91,67 €	110,00 €

Majoration / jour de chauffage	62,00 €	56,67 €	68,00 €
--------------------------------	---------	---------	---------

Des gratuités pourront être accordées par décision du Maire pour des mises à disposition destinées à promouvoir des artistes locaux, sous le couvert d'une association, à l'exception de la majoration appliquée pour le chauffage.

## Salle d'exposition « Figuration libre » d'H2M – Hôtel Marron de Meillonas

Location de l'ensemble de la salle d'exposition (234m<sup>2</sup>)

Semaine	Associations et particuliers burgiens	250,00 €	208,33 €	250,00 €
	Associations et particuliers extérieurs	520,00 €	433,33 €	520,00 €
	Utilisations commerciales	1 130,00 €	941,67 €	1 130,00 €
Journée	Associations et particuliers burgiens	62,00 €	51,67 €	62,00 €
	Associations et particuliers extérieurs	130,00 €	108,33 €	130,00 €
	Utilisations commerciales	280,00 €	233,33 €	280,00 €

## Location des salles 1.2, 1.4 et 1.6 (151m<sup>2</sup>)

Semaine	Associations et particuliers burgiens	170,00 €	141,67 €	170,00 €
	Associations et particuliers extérieurs	355,00 €	295,83 €	355,00 €
	Utilisations commerciales	730,00 €	608,33 €	730,00 €
Journée	Associations et particuliers burgiens	42,00 €	35,00 €	42,00 €
	Associations et particuliers extérieurs	90,00 €	75,00 €	90,00 €
	Utilisations commerciales	182,00 €	151,67 €	182,00 €

## Pénalités dans les deux cas

Dégradations ou perte de clés	250,00 €	208,33 €	250,00 €
Tige non restituée	15,00 €	12,50 €	15,00 €
Crochet non restitué	8,00 €	6,67 €	8,00 €

Il est précisé que la salle « Figuration libre » est divisée en 5 espaces, dont 2 servent de dégagement pour la salle « Pop Art ». Par conséquent, les « locataires » auront le choix d'occuper, soit l'ensemble de la salle

(234 m2) l'utilisation des 2 espaces de dégagement étant à leurs risques et périls, soit uniquement les salles 1.2, 1.4 et 1.6 (151 m2) indépendantes de l'espace de dégagement.

#### Location dans salles de conférence Land art ou Cobra (50 places)

3h ou ½ journée	Associations, particuliers et institutions bourgiens	45,00 €	37,50 €	45,00 €
	Associations ou institutions extérieurs	60,00 €	51,25 €	61,50 €
	Entreprises	100,00 €	87,50 €	105,00 €
Journée	Associations, particuliers et institutions bourgiens	68,00 €	56,67 €	68,00 €
	Associations ou institutions extérieurs	90,00 €	76,67 €	92,00 €
	Entreprises	150,00 €	131,25 €	157,50 €
Forfait utilisations régulières (minimum 10 par an)	Associations, particuliers et institutions bourgiens	36,00 €	30,00 €	36,00 €
	Associations ou institutions extérieurs	48,00 €	40,83 €	49,00 €
	Entreprises	80,00 €	70,00 €	84,00 €

#### Location dans salles de réunion « Pop art » (22 places) ou salle de conférence « Art brut » (30 places)

3h ou ½ journée	Associations, particuliers et institutions bourgiens	34,00 €	28,33 €	34,00 €
	Associations ou institutions extérieurs	48,00 €	40,83 €	49,00 €
	Entreprises	75,00 €	65,83 €	79,00 €
Journée	Associations, particuliers et institutions bourgiens	51,00 €	42,50 €	51,00 €
	Associations ou institutions extérieurs	72,00 €	61,25 €	73,50 €
	Entreprises	112,00 €	97,92 €	117,50 €
Forfait utilisations régulières (minimum 10 par an)	Associations, particuliers et institutions bourgiens	28,00 €	23,33 €	28,00 €
	Associations ou institutions extérieurs	39,00 €	33,33 €	40,00 €
	Entreprises	61,00 €	53,33 €	64,00 €

#### **S - RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Tarifs actuels (TTC)	Tarifs HT à compter du 01/01/16	Pour information, tarifs TTC
----------------------	---------------------------------	------------------------------

#### **Tarifs d'inscription :**

##### **Individuels**

1	Lecteur adulte résidant à Bourg-en-Bresse (tarif de base)	20,00 €	16,67 €	20,00 €
---	---	---------	---------	---------

2	Lecteur adulte résidant à Bourg-en-Bresse (tarif réduit)	5,00 €	4,17 €	5,00 €
3	Lecteur de moins de 26 ans domicilié à Bourg-en-Bresse	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Lecteur adulte extérieur à Bourg-en-Bresse (tarif de base)	40,00 €	33,33 €	40,00 €
5	Lecteur adulte extérieur à Bourg-en-Bresse (tarif réduit)	13,00 €	10,83 €	13,00 €
6	Lecteur adulte - inscription temporaire de 2 mois consécutifs	13,00 €	10,83 €	13,00 €
7	Lecteur de moins de 26 ans extérieur à Bourg-en-Bresse	6,00 €	5,00 €	6,00 €
8	Carte individuelle de consultation sur place des ressources de l'Internet	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### **Collectivités et professionnels**

9	Collectivité burgienne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Educateur-enseignant burgien	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11	Educateur-enseignant burgien, avec accueil de groupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### Pour les individuels

- le tarif réduit s'applique aux personnes non imposables avant déduction fiscale.
- Les cartes correspondant aux tarifs de 1 à 7 permettent également aux lecteurs souhaitant consulter les ressources de l'Internet dans les établissements d'y avoir accès. Un forfait annuel d'impressions limité à 20 impressions par an est associé à ces cartes.
- La carte d'inscription temporaire ne peut être prise qu'une seule fois dans l'année.

#### Pour les collectivités et les professionnels

- les collectivités bourgiennes concernées sont les crèches, halte-garderies, centres de loisirs, écoles maternelles, écoles primaires, collèges, établissements d'éducation spécialisée et tout autre établissement ayant un projet culturel établi en collaboration avec le RLP. Sont également assimilés à une collectivité burgienne les établissements spécialisés accueillant des habitants de Bourg-en-Bresse (par exemple le Centre de réadaptation fonctionnelle de Roman Ferrari).
- les éducateurs et enseignants bourgiens doivent exercer dans un établissement burgien.

Dans tous les cas, les droits d'emprunts sont exclusivement limités à des documents libres de droits pour l'usage collectif.

La durée de validité de l'abonnement est celle de l'année scolaire pour les cartes professionnelles éducateur-enseignant.

#### **Autres tarifs :**

##### **Amendes**

52	Retour tardif des documents : 1ère lettre de rappel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----	---	--------	--------	--------



12	Retour tardif des documents : 2 <sup>e</sup> lettre de rappel	2,00 €	1,67 €	2,00 €
13	Retour tardif des documents : 3 <sup>e</sup> lettre de rappel	4,00 €	3,33 €	4,00 €
14	Retour tardif des documents : 4 <sup>e</sup> lettre de rappel	6,00 €	5,00 €	6,00 €
15	Carte perdue durant l'année d'abonnement	4,00 €	3,33 €	4,00 €
16	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 1 : petite dégradation de document, revue	4,00 €	3,33 €	4,00 €
17	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 2 : livre de poche ou assimilé	8,00 €	6,67 €	8,00 €
18	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 3 : bande dessinée, roman, documentaire, disque compact audio (coffret 1 à 2 CD), livre-CD	16,00 €	13,33 €	16,00 €
19	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 4 : cédérom, DVD, beaux livres, coffret de 3 CD et plus	31,00 €	25,83 €	31,00 €

#### Divers

20	Photocopies (la page A4 noir et blanc)	0,10 €	0,08 €	0,10 €
21	Prêt-inter bibliothèque forfait France	10,00 €	8,33 €	10,00 €
22	Prêt-inter bibliothèque forfait Étranger	18,00 €	15,00 €	18,00 €
23	Inscription à l'atelier gravure plein tarif	140,00 €	116,67 €	140,00 €
24	Inscription à l'atelier gravure tarif réduit	70,00 €	58,33 €	70,00 €
25	Ateliers multimédia - une séance plein tarif	3,00 €	2,50 €	3,00 €
26	Ateliers multimédia - une séance tarif réduit	1,50 €	1,25 €	1,50 €
27	Tarif pour un sac promotionnel RLP ou pour une clé USB promotionnelle RLP (seul)	3,00 €	2,50 €	3,00 €
28	Tarif pour un sac promotionnel RLP avec abonnement ou lors d'action culturelle exceptionnelle	2,00 €	1,67 €	2,00 €
29	Tarif carte postale	0,60 €	0,50 €	0,60 €
30	Tarif marque-page	0,80 €	0,67 €	0,80 €

#### Tarifs liés à la numérisation du patrimoine :

31	Numérisation - forfait de frais de dossier	5,00 €	4,17 €	5,00 €
----	--	--------	--------	--------

32	Numérisation de documents patrimoniaux : reproduction basse définition inférieure ou égale à 200 dpi en format PDF ou JPG – la vue	0,50 €	0,42 €	0,50 €
33	Numérisation de documents patrimoniaux : reproduction intégrale d'un ouvrage en format PDF basse définition (150 dpi) – la vue	0,10 €	0,08 €	0,10 €
34	Numérisation de documents patrimoniaux : reproduction haute définition 300 dpi et plus en format TIFF, JPG et PDF – la vue	0,50 €	0,42 €	0,50 €
35	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A4 N/B – la vue	0,10 €	0,08 €	0,10 €
36	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A3 N/B – la vue	0,20 €	0,17 €	0,20 €
37	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A4 couleur – la vue	0,50 €	0,42 €	0,50 €
38	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A3 couleur – la vue	1,00 €	0,83 €	1,00 €
39	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : édition papier (monde, couleur ou N/B) - ½ page	30,00 €	25,00 €	30,00 €
40	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : édition papier (monde, couleur ou N/B) - 1 page	60,00 €	50,00 €	60,00 €
41	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : édition papier (monde, couleur ou N/B) - couverture	120,00 €	100,00 €	120,00 €
42	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : forfait Internet (téléchargement interdit) pour un fichier contenant une page ou un livre entier en basse définition (entre 72 et 150 dpi)	30,00 €	25,00 €	30,00 €
43	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : forfait audiovisuel par document comprenant toutes les diffusions	120,00 €	100,00 €	120,00 €

**Tarifs de crédits d'impression :**

44	Rechargement 10 crédits d'impression	1,00 €	0,83 €	1,00 €
----	--------------------------------------	--------	--------	--------

45	Rechargement 25 crédits d'impression	2,50 €	2,08 €	2,50 €
46	Rechargement 50 crédits d'impression	5,00 €	4,17 €	5,00 €
47	Rechargement 75 crédits d'impression	7,50 €	6,25 €	7,50 €
48	Rechargement 100 crédits d'impression	10,00 €	8,33 €	10,00 €

**Tarifs liés aux ventes de documents :**

49	Vente livre, CD (à l'unité)	1,00 €	0,83 €	1,00 €
50	Vente revues (par 5)	1,00 €	0,83 €	1,00 €
51	Vente Beaux-livres (à l'unité)	3,00 €	2,50 €	3,00 €

- Pour les documents patrimoniaux, toute diffusion de l'utilisateur à un tiers doit faire l'objet d'une demande préalable au Réseau de lecture publique.
- Le tarif réduit pour les inscriptions aux ateliers gravure et multimédia s'applique aux personnes non imposables avant déduction fiscale et aux moins de 26 ans.
- Pour les crédits d'impression, comme pour les photocopies, 1 impression A4 noir et blanc vaut 1 crédit, 1 impression A3 noir et blanc vaut 2 crédits.

**T - TARIFS DU MONASTÈRE ROYAL DE BROU :**

Tarifs actuels (TTC)	Tarifs proposés HT à compter du 01/01/16	Pour information, tarifs TTC
----------------------	--	------------------------------

À titre d'information : le centre des monuments nationaux ne prévoit aucune augmentation des tarifs d'entrée du Monastère royal de Brou. La billetterie générale du Monastère royal de Brou est commune pour l'église et le musée, une part des recettes d'entrée (35 %) reviennent à la Ville.

**1 ) TARIF DU SERVICE DES PUBLICS**

**a) Animations scolaires : tarification fixée par élève et par séance**

1e séance	2,60 €	2,17 €	2,60 €
2e séance	1,90 €	1,58 €	1,90 €
3e séance	1,00 €	0,83 €	1,00 €

**b) Animations hors scolaires :**

- Ateliers du mercredi en direction du jeune public, tarif fixé par séance et préférentiel pour la totalité des 9 séances.

1e séance	3,95 €	3,29 €	3,95 €
2e séance	33,15 €	27,63 €	33,15 €

- Ateliers durant les vacances scolaires. Stages programmés pour des périodes de 2 à 5 jours, de 5 heures par jour : 9h – 12h – 14h – 16h.

2 jours	19,95 €	16,63 €	19,95 €
3 jours	29,95 €	24,96 €	29,95 €

4 jours	39,50 €	32,92 €	39,50 €
5 jours	49,85 €	41,54 €	49,85 €

**c) Visites commentées pour les groupes. Tarification fixée par individu**

Groupe inférieur à 20 personnes	4,30 €	3,58 €	4,30 €
Groupe supérieur à 20 personnes	3,70 €	3,08 €	3,70 €

**d) Public en situation de handicap**

1,80 €	1,50 €	1,80 €
--------	--------	--------

**2 ) LOCATIONS D'ESPACES**

Tarif pour 3 heures d'occupation, tarif pour les heures supplémentaires et abattement de 30 % pour les associations bourgiennes et les particuliers bourgiens. Le tarif de 3 heures d'occupation est valable pour les particuliers, entreprises et associations extérieures (hors Bourg-en-Bresse).

**Location du 3e cloître**

3 heures d'occupation	796,90 €	664,08 €	796,90 €
Heures supplémentaires	79,60 €	66,33 €	79,60 €

**30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens**

3 heures d'occupation	557,00 €	464,17 €	557,00 €
Heures supplémentaires	56,10 €	46,75 €	56,10 €

**Location de la salle basse**

**3 heures d'occupation**

3 heures d'occupation	527,40 €	439,50 €	527,40 €
Heures supplémentaires	79,60 €	66,33 €	79,60 €

**30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens**

3 heures d'occupation	330,50 €	275,42 €	330,50 €
Heures supplémentaires	56,10 €	46,75 €	56,10 €

**Location de l'ancienne cuisine**

3 heures d'occupation	312,10 €	260,08 €	312,10 €
Heures supplémentaires	79,60 €	66,33 €	79,60 €

**30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens**

3 heures d'occupation	218,40 €	182,00 €	218,40 €
Heures supplémentaires	56,10 €	46,75 €	56,10 €

**Location de la salle capitulaire**

3 heures d'occupation	832,45 €	693,71 €	832,45 €
Heures supplémentaires	79,60 €	66,33 €	79,60 €

**30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens**

3 heures d'occupation	582,50 €	485,42 €	582,50 €
Heures supplémentaires	56,10 €	46,75 €	56,10 €

#### Location de la salle d'infirmierie

3 heures d'occupation	505,00 €	420,83 €	505,00 €
Heures supplémentaires	79,60 €	66,33 €	79,60 €

#### 30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens

3 heures d'occupation	353,50 €	294,58 €	353,50 €
Heures supplémentaires	56,10 €	46,75 €	56,10 €

### 3) FRAIS D'ENVOI DES CATALOGUES

Application des frais postaux en vigueur, augmentation inconnue pour 2016. Si une augmentation des frais postaux rentre en vigueur, il est proposé un tarif plafond. Les tarifs appliquées seront en fonction du tarif de la poste.

	Tarifs 2016 TTC	Prix plafond TTC
Colis 1 kg	4,40 €	5,20 €
Colis jusqu'à 2 kg	5,75 €	6,50 €
Colis jusqu'à 3 kg	6,70 €	7,40 €
Colis jusqu'à 5 kg	14,40 €	15,45 €
Colis jusqu'à 7 kg	16,60 €	17,45 €
Colis jusqu'à 10 kg	19,90 €	20,45 €

### 4) DROIT DE REPRODUCTION.

Appliqué lors de demandes photographiques pour des reproductions dans des revues ou catalogues. Il est décidé d'appliquer une remise de 50 % pour les publications scientifiques et non commerciales

#### Noir et blanc, pour une seule utilisation et un seul pays

½ page	32,80 €	27,33 €	32,80 €
Pleine page	49,25 €	41,04 €	49,25 €
Couverture	98,60 €	82,17 €	98,60 €

#### Noir et blanc, droits mondiaux

½ page	65,55 €	54,63 €	65,55 €
Pleine page	98,60 €	82,17 €	98,60 €
Couverture	197,15 €	164,29 €	197,15 €

#### Couleur, pour une seule utilisation et un seul pays

¼ page	41,60 €	34,67 €	41,60 €
--------	---------	---------	---------

½ page	65,55 €	54,63 €	65,55 €
Pleine page	82,10 €	68,42 €	82,10 €
Couverture	164,20 €	136,83 €	164,20 €

#### Couleur, droits mondiaux

½ page	99,00 €	82,50 €	99,00 €
Pleine page	131,60 €	109,67 €	131,60 €
Couverture	230,10 €	191,75 €	230,10 €

### **U - MARCHÉ DE SERVICES EDUCATIFS : ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITES DANS LES CENTRES DE LOISIRS PROPRIETE DE LA VILLE.**

**CONSIDERANT** que cette nouvelle tarification a principalement pour objectif d'harmoniser les participations des familles avec les aides attribuées par la CAF et le Conseil Départemental.

Par ailleurs, la ville a confié aux associations gestionnaires des centres de loisirs les accueils périscolaires dans les territoires où ils sont implantés. Par souci d'équité, la hausse du forfait "Périscolaire" va permettre de rapprocher le prix payé par les familles sur les accueils gérés par les centres de loisirs de ceux gérés en direct par la ville (0,50 € la séance).

Afin de prendre en compte la suppression de l'aide aux familles du Conseil Départemental, il est proposé une modification des tarifs appliqués aux familles.

L'économie des marchés publics va être sensiblement modifiée, les gestionnaires subissant une perte de recettes importante. De ce fait, il est proposé d'augmenter les tarifs du montant correspondant à cette prestation de service et de reverser le montant correspondant (par avenant au marché) aux deux gestionnaires (ALFA3A et ADSEA), soit 2,70 € par journée ou ½ journée AVEC repas et 1,10 € par ½ journée SANS repas.

D'autre part, afin de prendre en compte la modification des modalités de calcul de la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé une modification des tarifs appliqués aux familles (la facturation aux familles sera forfaitaire à la journée avec repas, ½ journée avec repas ou ½ journée sans repas).

### **TARIFS APPLICABLES LORS DES VACANCES SCOLAIRES à partir du 01 janvier 2016**

CENTRE DE LOISIRS	ALLOCATAIRES CAF *							
	Q.F. 1		Q.F. 2		Q.F. 3		HORS Q.F.	
VENNES, L.BELLET, L.PARANT, DEVORAH	A/c 1/01/2016	Ancien tarif	A/c 1/01/2016	Ancien tarif	A/c 1/01/2016	Ancien tarif	A/c 1/01/2016	Ancien tarif
Accueil journée avec repas (10h)	12,70 €	10,00 €	13,70 €	11,00 €	16,00 €	13,30 €	19,20 €	16,50 €
Accueil demi-journée avec repas (6h)	10,00 €	7,28 €	10,60 €	7,88 €	12,00 €	9,26 €	13,90 €	11,18 €
Accueil demi-journée sans repas (4h)	3,80 €	2,72 €	4,30 €	3,12 €	5,20 €	4,04 €	6,50 €	5,32 €

Repas inclus dans les tarifs : 3,20 €								
Séjours (mini-camps) par jour	14,30 €	11,60 €	15,30 €	12,60 €	17,10 €	14,40 €	19,70 €	17,00 €

\* Pour les personnes ne relevant pas du régime général de la C.A.F., le tarif sera augmenté du montant de la prestation de service (actuellement 0,52 € de l'heure extrascolaire).

Par ailleurs, pour les personnes non domiciliées à Bourg-en-Bresse, le tarif sera augmenté du montant de l'aide de la ville aux familles (à titre indicatif 0,335 € de l'heure).

**TARIFS APPLICABLES LES MERCREDIS ( hors période de vacances scolaire) ET SUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES à partir du 01 janvier 2016.**

CENTRE DE LOISIRS	ALLOCATAIRES CAF *							
	Q.F. 1		Q.F. 2		Q.F. 3		HORS Q.F.	
VENNES, L.BELLET, L.PARANT, DEVORAH	A/c 1/01/2016	Ancien tarif	A/c 1/01/2016	Ancien tarif	A/c 1/01/2016	Ancien tarif	A/c 1/01/2016	Ancien tarif
Accueil le mercredi après la classe avec repas et transport depuis l'école (6h) *	12,30 €	9,60 €	12,90 €	10,20 €	14,70 €	12,00 €	15,70 €	13,00 €
Accueil le mercredi à partir de 14h (4h) *	5,40 €	4,28 €	5,80 €	4,68 €	7,00 €	5,88 €	7,60 €	6,52 €
<u>Repas inclus dans les tarifs : 3,20 €</u>								
Accueil périscolaire en matinée	Cotisation d'inscription : 20 € par trimestre (ancien tarif 15 €) Accueil exceptionnel : 1 € par accueil							
Accueil périscolaire midi (animation CLSH)	Cotisation d'inscription : 5 € par trimestre							
Accueil périscolaire en soirée	Cotisation d'inscription : 20 € par trimestre (ancien tarif 15 €) Accueil exceptionnel : 1 € par accueil							

\* Pour les personnes ne relevant pas du régime général de la C.A.F., le tarif sera augmenté du montant de la prestation de service (actuellement 0,52 € de l'heure).

\* Par ailleurs, pour les personnes non domiciliées à Bourg-en-Bresse, le tarif sera augmenté du montant de l'aide de la ville aux familles (à titre indicatif 0,335 € de l'heure).

Les dérogations tarifaires pour les familles nombreuses restent inchangées conformément à la délibération du 09/07/07.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2016.

**MODALITES D'ANNULATION :** Toute inscription sera facturée sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical...)

**CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION**

- ⤴ Convention entre Bourg Habitat et la Ville de Bourg-en-Bresse pour la mise à disposition du salon intergénérationnel, à titre gratuit, dans la résidence située à l'angle du Boulevard Saint Nicolas et de la rue Charles Robin
- ⤴ Bail (Foyer logement pour personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 409,97 € par mois

- ⤴ Bail (Foyer logement pour personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 409,97 € par mois
- ⤴ Bail (Foyer logement pour personnes âgées – Gustave Monnet) signé avec un preneur pour un montant de 409,97 € par mois
- ⤴ Convention avec l'Association ANIM'A BOURG pour la mise à disposition de l'ex collègue Amiot du 16 Novembre 2015 au 8 Janvier 2016 à titre gratuit (Marché de Noël)
- ⤴ Convention avec le Comité des Fêtes pour la mise à disposition du marché couvert du mercredi 16 Décembre au vendredi 18 Décembre 2015 à titre gratuit (marché festif et gourmand)
- ⤴ Convention avec la Librairie Montbarbon pour l'occupation d'une salle de la Médiathèque Césaire pour une vente d'ouvrages de l'auteur Emilie de Turkheim à titre gratuit.
- ⤴ 6 Octobre 2015 avec l'Association de l'Ecole Charles Peguy et l'école Charles Péguy en vue de l'utilisation du préau ou hall pour une vente de gâteaux le 15 octobre 2015
- ⤴ 7 Octobre 2015 avec l'Association AGEEM et l'école du Peloux en vue de l'utilisation de la salle de jeux pour des animations pédagogiques, les mercredis 18 Novembre, 16 Décembre 2015 et les 13 Janvier, 9 Mars et 27 Avril 2016
- ⤴ 10 Octobre 2015 avec l'OCCE 01 et l'école Charles Jarrin en vue de l'utilisation du préau et de la cour de l'école pour des animations pédagogiques des jeunes de l'UNICITES/NEOCITOYENS le 30 Octobre 2015
- ⤴ 12 Octobre 2015 avec l'Association Les Enchoraleurs et l'école du Peloux en vue de l'utilisation de la salle de motricité pour des chants et chorales les mardis 12 octobre, 3,10,17,24 Novembre, 1er,8,15, Décembre et le samedi 19 Décembre 2015, les 5,12,19,26 Janvier, 2,9, Février et le samedi 6 Février, 2,9,15,22,29 Mars, 5,26 Avril et le samedi 2 Avril , 3,10,17,24,31 Mai, 7,14,21,28 Juin 2016
- ⤴ 13 Octobre 2015 avec l'Association PEEP et l'école des Lilas en vue de l'utilisation d'une salle de cours pour des cours de soutien en Français et en Anglais les mercredis après-midi et les samedis et pendant les vacances scolaires (dernière semaine d'août et petites vacances)
- ⤴ 15 Octobre 2015 avec l'Association le Triangle de Brou et l'école Lazare Carnot en vue de l'utilisation de la salle polyvalente pour l'assemblée générale de l'Association le vendredi 11 Décembre 2015
- ⤴ 2 Novembre 2015 avec l'Association de parents d'élèves et l'école du Peloux en vue de l'utilisation du préau pour une distribution de sapins le 5 Décembre 2015
- ⤴ 5 Novembre 2015 avec l'Association de l'école Charles Péguy et l'école Charles Peguy en vue de l'utilisation de la salle de cuisine pour une réunion pour l'action vente pizzas le 9 Novembre 2015
- ⤴ 6 Novembre 2015 avec l'Association PEEP et l'école des Arbelles en vue de l'utilisation de la salle de musique et de la bibliothèque pour un soutien scolaire les mercredis après-midi et samedis
- ⤴ 19 Novembre 2015 avec l'OCCE et l'école Charles Jarrin en vue de l'utilisation de la salle informatique pour des réunions et animations pédagogiques le mercredi 9 Décembre 2015 et le mardi 9 Février et mercredi 7 Mars 2016

## **DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE**

- ⤴ Dans le cadre d'un référé introduit par la SCI Saint Roch et la Société Services Multiples, Mme Cécile GONIN, Responsable du Service Juridique, Assemblées, Assurances et Mme Françoise CHAPUIS, chargée d'assurances ont été mandatées pour représenter la Ville de Bourg-Bresse devant le Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse.

## **REGLEMENT D'HONORAIRES**

- ⤴ L'Etude Cheuvreux a effectué une mission d'assistance dans la conduite d'une procédure de cession de terrain à un opérateur en vue de la réalisation d'un programme de commerces et de bureaux (dossier Carré Amiot) pour un montant de 17 820 € TTC.



## ASSURANCES

- ▲ Sinistre de Juillet 2015 - Câble arraché, Rue du Dauphiné et Quartier de l'Alagnier – Acceptation d'indemnité pour un montant de 500,25 € TTC

## LOCATION DE SALLES

### HOTEL MARRON DE MEILLONNAS

- ▲ Contrat avec Citya le Clos, le 25 Mars 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Guynemer Cantus, le 28 Mars 2015 pour un montant de 28,33 €
- ▲ Contrat avec Citya Dauphin, le 30 Mars 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya Montbarbon, le 31 Mars 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya Bresse Dombes, le 7 Avril 2015 pour un montant de 80,83 €
- ▲ Contrat avec Citya Garages, le 8 Avril 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Citya les 2 Castaldo, le 8 Avril 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya les Capucines, le 8 Avril 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec E.E.L.V. De l'Ain, le 23 Avril 2015 pour un montant de 50,00 €
- ▲ Contrat avec Citya le Corneille, le 27 Avril 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya Leclerc, le 27 Avril 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Citya les Acacias, le 28 Avril 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Citya Goujon, le 29 Avril 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Citya le Bourgogne, le 30 Avril 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya Portes de Bourg, le 6 Mai 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Résonance Contemporaine, le 6 Mai 2015 pour un montant de 37,50 €
- ▲ Contrat avec Citya le Carol, le 27 Mai 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec la Fédération familles rurales de l'Ain, le 30 Mai 2015 pour un montant de 37,50 €
- ▲ Contrat avec M BUISSON, le 30 Mai 2015 pour un montant de 28,33 €
- ▲ Contrat avec Mme PACOUD , le 8 Juin 2015 pour un montant de 28,33 €
- ▲ Contrat avec ASIR, le 11 Juin 2015 pour un montant de 37,50 €
- ▲ Contrat avec Citya Champ de Mars, le 15 Juin 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec A.C.G. Synergie, le 16 Juin 2015 pour un montant de 125,00 €
- ▲ Contrat avec l'Estuaire, le 16 Juin 2015 pour un montant de 28,33 €
- ▲ Contrat avec le Lions Club de Bourg, le 22 Juin 2015 pour un montant de 37,50 €
- ▲ Contrat avec Conseil Régional , le 23 Juin 2015 pour un montant de 75,00 €
- ▲ Contrat avec Citya Beau séjour, le 25 Juin 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Citya Tassigny, le 29 Juin 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Citya les Citadelles, le 30 Juin 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec l'Estuaire, le 30 Juin 2015 pour un montant de 28,33 €
- ▲ Contrat avec Mme GOSSART, le 4 Juillet 2015 pour un montant de 60,00 €
- ▲ Contrat avec Citya Grandes Terrasses, le 8 Juillet 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec M BOLCATO, le 9 Août 2015 pour un montant de 23,33 €
- ▲ Contrat avec ADSEA, le 4 Décembre 2015 pour un montant de 76,66 €
- ▲ Contrat avec la Croix Rouge, le 12 Décembre 2015 pour un montant de 56,67 €
- ▲ Contrat avec le Cercle Condorcet, le 15 Décembre 2015 pour un montant de 37,50 €
- ▲ Contrat avec Citya Montholon, le 15 Décembre 2015 pour un montant de 50,83 €
- ▲ Contrat avec Citya Jardins d'Astrée, le 16 Décembre 2015 pour un montant de 66,67 €
- ▲ Contrat avec Trably Immobilier le Mail, le 17 Décembre 2015 pour un montant de 83,33 €
- ▲ Contrat avec M STAMMSEN, le 18 Décembre 2015 pour un montant de 37,50 €
- ▲ Contrat avec Unis Vers Ain, les 1er et 2 Mai 2015 pour un montant de 65,00 €
- ▲ Contrat avec Ain Formation, les 2 et 3 Décembre 2015, pour un montant de 135,00 €
- ▲ Contrat avec Unis Vers, les 6 et 7 Juin 2015 pour un montant de 65,00 €
- ▲ Contrat avec Université Inter-Ages, les 7,15,22 et 28 Mai 2015 pour un montant de 93,32 €
- ▲ Contrat avec Azureva, les 8 et 22 Décembre 2015 pour un montant de 186,66 €

- ⤴ Contrat avec Art Cité, les 13 et 14 Juin 2015 pour un montant de 70,00 €
- ⤴ Contrat avec Frate, les 20,26,27 et 28 Août 2015 pour un montant de 93,32 €
- ⤴ Contrat avec M FOUGERAND, du 2 au 16 Novembre 2015 pour un montant de 283,34 €
- ⤴ Contrat avec Unis Vers, du 4 au 6 Juillet 2015 pour un montant de 105,00 €
- ⤴ Contrat avec M GONNET, du 7 au 21 Décembre 2015 pour un montant de 591,66 €
- ⤴ Contrat avec les Peintres de la Dombes, du 13 au 27 Avril 2015 pour un montant de 866,66 €
- ⤴ Contrat avec Mme BOZON, du 16 au 23 Novembre 2015 pour un montant de 141,67 €
- ⤴ Contrat avec Mme FRANQUET, du 23 au 30 Novembre 2015 pour un montant de 208,33 €
- ⤴ Contrat avec Atelier 15, du 27 Avril au 5 Mai 2015 pour un montant de 208,33 €
- ⤴ Contrat avec Mme JOGUET, du 30 Novembre au 7 Décembre 2015 pour 208,33 €

### **CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

- ⤴ Contrat de prestations Avenio et Avenio Web du 1er Janvier au 31 Décembre 2016 – Application Archives Municipales avec la Société DIX pour un montant de 1 480,00 € HT
- ⤴ Contrat de licence et de maintenance solution Dibtic avec la Société PANTERGA pour un montant de 694,00 € HT
- ⤴ Contrat d'assistance logicielle AJARIS ACA-A2015060 avec la Société ORKIS pour un montant de 1 719,00 € HT
- ⤴ Avenant n°1 au contrat de maintenance des matériels RFID NEDAP de la médiathèque avec la Société NEDEAP pour un montant de 1 946,00 € HT
- ⤴ Avenants pour révision de prix au 1er Janvier 2016 pour les logiciels GRH, CCAS et Population avec la Société CIRIL pour un montant de 3 083,31 € HT
- ⤴ Contrat de suivi d'un logiciel de gestion documentaire pour le Musée de Brou avec la Société MOBYDOC pour un montant de 1 760,00 € HT
- ⤴ Contrat de maintenance de logiciels avec la Société VEREMES pour un montant de 800 € HT
- ⤴ Avenant d'extension des équipements avec la Société SPIE pour un montant de 13 732,87 € HT
- ⤴ Contrat de services de Progiciels Geomedia SAS avec la Société GEOMEDIA pour un montant de 1 010,00 € HT
- ⤴ Contrat de maintenance du dispositif de vidéoprotection Cenord avec la Société SNEF pour un montant de 3 142,00 € HT
- ⤴ Contrat de référencement avec l'APAVE SUDEUROPE SAS pour l'année 2016 (Vérifications réglementaires Pression et Mécanique)
- ⤴ Contrat de maintenance avec FOG AUTOMOTIVE (entretien des compos analyseur, des opacimètres norme française et vérifications périodique des compos analyseur et des opacimètres norme française) pour un montant de 835,20 € TTC

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- ⤴ Auprès de la Région Rhône Alpes pour la programmation des expositions organisées à H2M – espace d'art contemporain de 8 000 € – décision du 13 Janvier 2016

### **FINANCES**

- ⤴ Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale destiné à financer les dépenses d'investissement du budget principal de l'exercice 2015 de la Ville de Bourg-en-Bresse pour un montant de 1 000 000,00 d'euros – Décision du 9 Décembre 2015
- ⤴ Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale destiné à financer les dépenses d'investissement du budget annexe aéroport de l'exercice 2015 de la Ville de Bourg-en-Bresse pour un montant global de 75 000,00 d'euros – Décision du 9 Décembre 2015

## REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- ⤴ Modification temporaire de la régie de recette des droits de place pour l'animation de la luge instituée par arrêté du 5 Novembre 2015 – Arrêté n°49578 du 23 Novembre 2015
- ⤴ Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes d'espaces publicitaires et du magazine municipal de la Ville de Bourg-Bresse – Arrêté n°49739 du 28 Décembre 2015

## MARCHES

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - Inférieurs à 20 000 € HT**

#### **MISSION D'ÉTUDES ET SUIVI DE TRAVAUX DU SYSTÈME D'ALARME ET SONORISATION DU STADE VERCHÈRE**

Titulaire : SYNAPSE - ZA du Moulin – 21 rue du Moulin - BP 20101 BELLIGNAT - 01116 OYONNAX CEDEX  
Marché 15/089 - Montant du marché : 10 800,00 € HT – Notifié le 09/03/2015

#### **CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DES DÎMES**

Titulaire : BTP CONSULTANTS – Zac du Bois des Côtes – 69760 LIMONEST  
Marché 15/090 - Montant du marché : 4 880,00 € HT – Notifié le 09/10/2015

#### **CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE DES DIMES – MISSIONS GÉOTECHNIQUES G1**

Titulaire : ANTEMYS – 2 rue du Développement – 01090 GUEREINS  
Marché 15/092 - Montant du marché : 3 204,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) – Notifié le 01/06/2015

#### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

Titulaire : BUREAU ALPES CONTROLES – 22 rue de Montholon – Bât.B – 01000 BOURG EN BRESSE  
Marché 15/096 - Montant du marché : 17 160,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) – Notifié le 04/10/2015

#### **FOURNITURE D'UN SYSTÈME NUMÉRIQUE DE FERMETURE ET DE GESTION DES ACCÈS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Titulaire : MARINGUE SAGETAT – 33 bd de la Résistance – CS 50220 – 71010 MACON CEDEX 9  
Marché 15/121 - Montant du marché : mini : 5 000,00 € HT maxi : 19 500 € HT sur 4 ans – Notifié le 30/11/2015

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - DE 20 000 € HT À 90 000 € HT**

#### **MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE LA CHAPELLE DES JÉSUITES**

Titulaire : Groupement SALÈS/COS MÉTRÉS/TIERCELIN, SALÈS Patrice mandataire – 5 Parc des Minimes – 01090 MONTMERLE SUR SAÔNE  
Marché 15/088 - Montant du marché : 48 805,00 € HT – (tranche ferme + tranche conditionnelle) – Notifié le 06/10/2015

#### **ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES, DE CAHIERS D'EXERCICE ET DE TRAVAUX PRATIQUES ET DE MANIÈRE GÉNÉRALE DE MANUELS PÉDAGOGIQUES POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES AINSI QUE LES CLASSES SPÉCIALISÉES DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE**

Titulaire : PAPETERIE PICHON – 97 rue Jean Perrin – bp 315 – 42353 LA TALAUDIÈRE  
Marché 15/091 - Montant du marché : mini : 8 000 € HT/an – Maxi : 24 000 € HT/an – Durée : 1 an renouvelable 2 fois - Notifié le 16/10/2015

### **ACQUISITION D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT POUR LE POLE DE PRODUCTION DE L'UPCF**

Titulaire : JOSEPH – Norelan Bourg – 390 avenue de Parme – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 15/120 - Montant du marché : 14 470,00 € HT – Notifié le 02/12/2015

### **RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉALABLES ET PRÉ-OPÉRATIONNELLES À L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR "BOUVENT-CURTAFRAY"**

Titulaire : Groupement URBICAND/COSINUS/SJA INGENIERIE/ERNERPOL INGENIERIE/ECOTOPE FAUNE-FLORE, URBICAND mandataire – 71 rue Chabot Charny – 21000 DIJON

Marché 15/122 - Montant du marché : 73 450,00 € HT – Notifié le 08/12/2015

### **FOURNITURE DE MATÉRIELS DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE**

#### Lot 1 : Fourniture d'un ensemble de fenaison

Titulaire : RHONE ALPES MOTOCULTURE - RD 1075 - 01250 MONTAGNAT

Marché 15/123 - Montant du marché : 17 200,00 € HT – Notifié le 02/12/2015

#### Lot 2 : Fourniture d'un porte outil avec matériel de désherbage

Titulaire : CALAD' MOTOCULTURE - 361 route d'Anse - RN 6 - 69400 LIMAS

Marché 15/124 - Montant du marché : 10 980,00 € HT – Notifié le 02/12/2015

#### Lot 3 : Fourniture de deux tondeuses mulching

Titulaire : RHONE ALPES MOTOCULTURE - RD 1075 01250 MONTAGNAT

Marché 15/125 - Montant du marché : 2 500,00 € HT – Notifié le 02/12/2015

### **MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ**

Titulaire : Groupement VIACULTURE/CAP HORN SOLUTIONS/MASSÉ Julien/, VIACULTURE mandataire – 15 rue Brochant – 75017 PARIS

Marché 15/132 - Montant du marché : 39 263,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) – Notifié le 15/12/2015

### **TRANSPORTS PAR CARS - ANNEE 2016**

#### Lot 1 : Transports nationaux

Titulaire : Transports de l'Ain - 1 rue François Arago - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 15/135 - Montant du marché: mini : 3 000 € HT - maxi : 10 000 € HT – Notifié le 29/12/2015

#### Lot 2 : Transports régionaux

Titulaire : Transports de l'Ain - 1 rue François Arago - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 15/136 - Montant du marché: mini : 10 000 € HT - maxi : 20 000 € HT – Notifié le 29/12/2015

#### Lot 3 : Transports locaux et d'agglomération

Titulaire : Transports de l'Ain - 1 rue François Arago - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 15/137 - Montant du marché: mini : 6 000 € HT - maxi : 15 000 € HT – Notifié le 29/12/2015

### **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE DE 90 000 € HT À 207 000 € HT – FOURNITURES & SERVICES**

#### **FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT**

Titulaire : QUADRIMEX SELS – 772 chemin du Mitan – 84300 CAVAILLON

Marché 15/138 - Montant du marché : maxi : 48 000 € HT/an – durée : 1 an du 01/01/2016 au 31/12/2016 renouvelable 3 fois - Notifié le 05/01/2016

## **RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Titulaire : VONROLL HYDRO FRANCE – 20 route d'Orschwiller – 67600 SELESTAT

Marché 15/139 - Montant du marché : mini :25 000 € HT/an – maxi : 50 000 € HT/an – durée : 1 an du 01/01/2016 au 31/12/2016 renouvelable 3 fois - Notifié le 05/01/2016

## **APPEL D'OFFRES OUVERT (A.O.O.)**

### **ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE**

#### Lot 1 : Dommage aux biens

Titulaire : SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT

Marché 15/093 – Durée du marché : 4 ans à compter du 01/01/2016 - Montant du marché : 84 635,46 € TTC/an– Notifié le 14/12/2015

#### Lot 2 : Responsabilité civile générale

Titulaire : SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT

Marché 15/094 – Durée du marché : 4 ans à compter du 01/01/2016 - Montant du marché : 39 785,68 € TTC/an – Notifié le 14/12/2015

#### Lot 3 : Flotte automobile

Titulaire : SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT

Marché 15/095 – Durée du marché : 4 ans à compter du 01/01/2016- Montant du marché : 91 837,26 € TTC/an – Notifié le 14/12/2015

### **FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR L'UPCF**

#### Lot 1 : Boissons

Titulaire : TRANSGOURMET ALPES - ZAC Les Bordets 2 - 74132 BONNEVILLE

Marché 15/097 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois- Montant du marché : mini 4 000 € HT/an– Notifié le 24/12/2015

#### Lot 2 : Fruits frais

Titulaire : JANY FRUITS - 324 rue du Calidon -01440 VIRIAT

Marché 15/098 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 18 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

#### Lot 3 : Fromage crèmerie

Titulaire : BROCC SERVICES FRAIS- Rue Louise Michel - ZI de l'île – BP 26 - 69552 FEYZIN CEDEX

Marché 15/099 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 32 000 € HT/an – Notifié le 23/12/2015

#### Lot 4 : Epicerie

Titulaire : TRANSGOURMET ALPES - ZAC Les Bordets 2 - 74132 BONNEVILLE

Marché 15/100 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 26 000 € HT/an – Notifié le 24/12/2015

#### Lot 6 : Pâtisseries sucrées fraîches ou surgelées

Titulaire : TRANSGOURMET ALPES - ZAC Les Bordets 2 - 74132 BONNEVILLE

Marché 15/101 – Durée du marché :1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 15 000 € HT/an – Notifié le 24/12/2015

#### Lot 7 : Pâtisseries salées fraîches ou surgelées

Titulaire : ALPES FRAIS PRODUCTION - ZI Centr'Alp - 436 rue Emile Romanet - BP 92 - 38343 VOREPPE CEDEX

Marché 15/102 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché :

mini 4 000 € HT/an – Notifié le 24/12/2015

Lot 8 : Surgelés

Titulaire : POMONA PASSION FROID - 29 avenue Urbain le Verrier - 69800 SAINT PRIEST

Marché 15/103 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 20 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 9 : Porc frais

Titulaire : Jean DUBY - 385 route de Bâgé - BP 23 - 01570 FEILLENES

Marché 15/104 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 9 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 10 : Bovins et ovins

Titulaire : SOCOVA VIANDES -Les Abattoirs - Cours Saint Paul – BP 36 - 27110 LE NEUBOURG

Marché 15/105– Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois- Montant du marché : mini 40 000 € HT/an – Notifié le 28/12/2015

Lot 11 : Volailles

Titulaire : GUILLOT COBREDA - 71290 CUISERY

Marché 15/106 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 12 000 € HT/an – Notifié le 24/12/2015

Lot 12 : Charcuteries

Titulaire : BRAKE FRANCE SERVICE- Les Jardins d'Eole - Bâtiment Le Levant - 4 allée des Séquoias - 69760 LIMONEST

Marché 15/107 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 7 000 € HT/an – Notifié le 23/12/2015

Lot 13 : Laitages

Titulaire : BROCC SERVICES FRAIS - Rue Louise Michel - ZI de l'île – BP 26 - 69552 FEYZIN CEDEX

Marché 15/108 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 15 000 € HT/an – Notifié le 23/12/2015

Lot 14 : Conserves

Titulaire : TRANSGOURMET ALPES - ZAC Les Bordets 2 - 74132 BONNEVILLE

Marché 15/109 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 20 000 € HT/an – Notifié le 24/12/2015

Lot 15 : Légumes surgelés

Titulaire : TRANSGOURMET ALPES - ZAC Les Bordets 2 - 74132 BONNEVILLE

Marché 15/110 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 13 000 € HT/an – Notifié le 24/12/2015

Lot 16 : Dinde fraîche

Titulaire : CORICO - Le Colombier - 69860 MONSOLS

Marché 15/111 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 18 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 17 : Légumes frais

Titulaire : JANY FRUITS - 324 rue du Calidon - 01440 VIRIAT

Marché 15/112 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 10 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 18 : Légumes 4ème et 5ème gamme

Titulaire : CLEDOR PRIMEUR SERVICES - 71 rue Marcel MERIEUX - 69960 CORBAS

Marché 15/113 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 12 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 19 : Ovo produits

Titulaire : POMONA PASSION FROID - 29 avenue Urbain le Verrier - 69800 SAINT PRIEST

Marché 15/114 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 3 000 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 20 : Produits spécifiques cafétéria

Titulaire : DAVIGEL – ZI - 76201 DIEPPE CEDEX

Marché 15/115 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois- Montant du marché : mini 5 000 € HT/an – Notifié le 31/12/2015

Lot 22 : Poisson surgelé

Titulaire : DAVIGEL – ZI - 76201 DIEPPE CEDEX

Marché 15/116 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 40 000 € HT/an – Notifié le 31/12/2015

Lot 24 : Légumes bio

Titulaire : CLEDOR PRIMEUR SERVICES - 71 rue Marcel MERIEUX - 69960 CORBAS

Marché 15/117 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 2 500 € HT/an – Notifié le 30/12/2015

Lot 25 : Fromages bio

Titulaire : BROC SERVICES FRAIS - Rue Louise Michel - ZI de l'Ile – BP 26 -69552 FEYZIN CEDEX

Marché 15/118 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 6 000 € HT/an – Notifié le 23/12/2015

Lot 29 : Produits alternatifs

Titulaire : BROC SERVICES FRAIS - Rue Louise Michel - ZI de l'Ile – BP 26 -69552 FEYZIN CEDEX

Marché 15/119 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 2 500 € HT/an – Notifié le 23/12/2015

**AUTRES PROCÉDURES**

DECISION DE POURSUIVRE

**TRAVAUX MARQUAGE CYCLES COMMUNE DE BOURG EN BRESSE**

**Marché subséquent n° 3 à l'Accord-Cadre 14/02 «TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE, HORIZONTALE ET VERTICALE»**

Titulaire : MIDITRAÇAGE – ZI Quai les Argiles – 84400 APT

Marché 15/080 – Évolution du programme des travaux : suppression ou rajout de rues pour les travaux de revêtements (prestations supplémentaires et rachat de fournitures) - Montant de la décision de poursuivre : 4 461,67 € HT – Notifié le 09/11/2015

PROCEDURE CENTRALE D'ACHAT UGAP

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS DES PDL DE CATÉGORIE C2 ET C1 DISTRIBUÉS PAR LE RÉSEAU EDF**

Lot 7 : ERD C4C3A

Titulaire : EDF – Direction Marchés Collectivités – 20 place de la Défense – 92050 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Durée : 3 ans à compter du 01/01/2016 - Marché 15/126 – Notifié le 18/12/2015

Lot 10 : ERD C2C1A

Titulaire : EDF – Direction Marchés Collectivités – 20 place de la Défense – 92050 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Durée : 3 ans à compter du 01/01/2016 - Marché 15/127 - Notifié le 18/12/2015  
Montant total des deux lots : 681 902,00 € HT/an

#### RAPPORT DEROGATOIRE

#### **AMO – PASSATION ET SUIVI ANNUEL D'UN MARCHÉ CREM(CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION MAINTENANCE) POUR L'UPCF**

Titulaire : SF2E INGENIERIE – 124 rue Bugeaud – 69006 LYON

Marché 15/133 – Montant : 14 700,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) – Notifié le 08/12/2015

#### MARCHÉS NÉGOCIÉS

#### **FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR L'UPCF**

##### Lot 5 : Pain

TITULAIRE : BOULANGERIE DES BONS ENFANTS - 11 rue des Bons Enfants – 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 15/128 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 18 000 € HT/an– Notifié le 23/12/2015

##### Lot 23 : Fruits bio

TITULAIRE : JANY FRUITS - 324 rue du Calidon - 01440 VIRIAT

Marché 15/129 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 1 000 € HT/an– Notifié le 28/12/2015

##### Lot 26 : Pain bio

TITULAIRE : BOULANGERIE LES 3 B – 120 chemin du Moulin de Noirefontaine – 01250 MONTAGNAT

Marché 15/130 – Durée du marché : 1 an à compter du 01/01/2016 renouvelable 2 fois - Montant du marché : mini 5 500 € HT/an– Notifié le 23/12/2015

#### **AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DU FUTUR PÔLE D'ÉCHANGE BUS**

##### **Marché subséquent n° 5 à l'Accord-Cadre 13/01 « MAITRISE D'OEUVRE URBAINE - CARRE AMIOT »**

Titulaire : Groupement HORS CHAMPS / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / LE POINT LUMINEUX / CERYX TRAFIC SYSTEM

HORS CHAMPS – 47 rue des Remparts d'Ainay – 69002 LYON (mandataire)

Marché 15/134 – Montant du marché : 190 999,30 € HT – Notifié le 19/11/2015

#### **AVENANTS**

#### **FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE FLEXIBLE**

##### Lot 3 : Fromagerie crèmerie

Titulaire : TRANSGOURMET RHONE – 108 rue du Parc Forestier – 38170 ST QUENTIN FALLAVIER

Avenant n° 1 au Marché 12/154 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 2 000,00 € HT - notifié le 15/10/2015

##### Lot 4 : Épicerie

Titulaire : TRANSGOURMET RHONE – 108 rue du Parc Forestier – 38170 ST QUENTIN FALLAVIER

Avenant n° 1 au Marché 12/155 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 1 750,00 € HT - notifié le 15/10/2015

##### Lot 6 : Pâtisseries sucrées fraîches ou surgelées

Titulaire : PAMONA PASSION FROID – 29 avenue Urbain Le Verrier – 69800 SAINT PRIEST



Avenant n° 1 au Marché 12/157 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 1 000,00 € HT - notifié le 15/10/2015

Lot 7 : Pâtisseries salées fraîches ou surgelées

Titulaire : ALPES FRAIS PRODUCTION – 436 rue Emile Romanet – 38343 VOREPPE

Avenant n° 1 au Marché 12/158 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 400,00 € HT - notifié le 15/10/2015

Lot 15 : Légumes surgelés

Titulaire : LA FERME DU FROID – 7 rue Pierre Cot – 71100 CHALON SUR SAONE

Avenant n° 1 au Marché 12/166 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 1 100,00 € HT - notifié le 16/10/2015

Lot 17 : Légumes frais

Titulaire : JANY FRUITS – 324 rue du Calidon – 01440 VIRIAT

Avenant n° 1 au Marché 12/168 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 750,00 € HT - notifié le 15/10/2015

Lot 19 : Ovo produits frais

Titulaire : PAMONA PASSION FROID – 29 avenue Urbain Le Verrier – 69800 SAINT PRIEST

Avenant n° 1 au Marché 12/170 – augmentation du montant maximum pour l'année 2015 (hausse des effectifs, livraison exceptionnelle de repas extérieurs) – Montant de l'avenant : 250,00 € HT - notifié le 15/10/2015

**ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Titulaire : ICSEO – 27 rue l'œuvre – 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Avenant n° 1 au Marché 15/042 – Mise au point du programme de sondage avec des quantités adaptées et des prix unitaires nouveaux – Montant de l'avenant : 680,00 € HT - notifié le 12/10/2015

**MISSION GÉOTECHNIQUE G1 AU TENNIS CLUB DE BOURG EN BRESSE**

Titulaire : HYDROGÉOTECHNIQUE – 3 rue Jean Marie Paradon – 71150 FONTAINES

Avenant n° 1 au Marché 15/003 – Mission G5 diagnostic géotechnique selon la norme NF P 94-500 sur les cours existants afin d'estimer s'il existe un risque pour la pérennité des courts 6 et 7 – Montant de l'avenant : 1 800,00 € HT - notifié le 05/10/2015

**TRAVAUX COURANTS DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE, DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉFECTION DE VOIRIE**

Titulaire : GROUPEMENT SOMECE/EGTP/ROUX TP, SOMECE mandataire, 979 chemin du Châtelard – 01310 SAINT REMY

Avenant n° 1 au Marché 12/144 – Ajout de prix complémentaires au bordereau des prix – Montant de l'avenant : sans incidence financière - notifié le 05/11/2015

**MISE EN OEUVRE D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UNE BOUCLE MONOBRIN**

Titulaire : NEXTIRAONE – 10 rue de la Paix – 75002 PARIS

Avenant n° 1 au Marché 14/092 – Le tribunal de Commerce de Paris a, par jugement en date du 22 juin 2015, arrêté un plan de cession des actifs et activités de la société NEXTIRAONE France au profit de la société NXTO France – Montant de l'avenant : sans incidence financière - notifié le 26/10/2015

### **MISE EN OEUVRE D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UNE BOUCLE MONOBRIN**

Titulaire : NXTO – 84 rue Charles Michels – 93284 SAINT DENIS CEDEX

Avenant n° 2 au Marché 14/092 – Modification de la répartition des montants maximums par période sur la durée du marché : la mise en œuvre de la boucle optique par le SIEA avance plus vite que prévu ce qui nécessite pour la Ville d'installer davantage d'équipements techniques en début de marché – Nouvelle répartition de montants minimum et maximum : mini 2 000 € HT/an maxi 150 000 € HT/an + 2 périodes de reconduction d'un an : mini 1 000 € HT/an maxi 25 000 € HT/an - Montant de l'avenant : sans incidence financière - notifié le 19/11/2015

### **MISSIONS GEOTHECHNIQUES CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE DES DÎMES**

Titulaire : ANTEMYS – 2 rue du Développement – 01090 GUEREINS

Avenant n° 1 au Marché 15/092 – Réalisation d'investigations supplémentaires pour la réalisation de la mission complète G2 avp – Montant de l'avenant : 240,00 € HT - notifié le 27/10/2015

### **MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DES DÎMES**

Titulaire : Groupement MEGARD/GLOBECO/SYNAPSE, MEGARD ARCHITECTE mandataire – Place St Vincent de Paul – 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Avenant n° 1 au marché 15/085 – L'estimation prévisionnelle définitive des travaux en phase APD a été arrêtée. Modification de la répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant - Montant de l'avenant : sans incidence financière– Notifié le 19/11/2015